

## TABLE DES MATIERES

Remarques introductives .....	1
Principaux changements du budget 2010 .....	3
A. Mise en place de l'Agglomération .....	3
B. Reprise par la Ville du PET Chantier écologique .....	3
C. Halle omnisports St-Léonard .....	4
<b>CHAPITRE I Plan d'analyse structurelle.....</b>	<b>4</b>
<b>A. Analyses des prestations et des dotations en personnel.....</b>	<b>4</b>
1. Rappel .....	4
2. Audit organisationnel.....	5
3. Inventaire des tâches .....	5
4. Effets à moyen terme .....	5
<b>B. Analyse des subventions versées (postulat Allenspach /</b>	
<b>    Steiert du 17.12.2008).....</b>	<b>5</b>
1. Analyse du tableau.....	6
2. La subvention : quel but ? .....	6
<b>C. Analyses des prestations non obligatoires.....</b>	<b>11</b>
1. Administration générale .....	11
2. Finances .....	11
3. Ecoles.....	11
4. Police locale .....	12
5. Génie-Civil, Cadastre, Bâtiments et Aménagement .....	12
6. Culture et tourisme .....	12
7. Institutions et assurances sociales .....	13
<b>CHAPITRE II Analyses des comptes par nature.....</b>	<b>13</b>
<b>A. Charges .....</b>	<b>13</b>
<b>B. Recettes.....</b>	<b>15</b>
<b>CHAPITRE III Evolution des recettes générales, selon la</b>	
<b>classification administrative .....</b>	<b>16</b>
<b>A. Evolution des recettes fiscales.....</b>	<b>16</b>
<b>B. Examen de détail des principales recettes fiscales .....</b>	<b>17</b>

1. Personnes physiques .....	17
a) Impôt sur le revenu.....	17
b) Impôt sur la fortune .....	18
2. Personnes morales .....	18
a) Impôt sur le bénéfice .....	18
b) Impôt sur le capital .....	19
3. Autres impôts et taxes.....	19
a) Contribution immobilière .....	19
b) Recettes des impôts sur les gains immobiliers et les droits de mutations immobilières.....	19

### **CHAPITRE IV Evolution des charges générales selon la classification administrative .....**

**Commentaires des rubriques par Services .....**

1. Administration générale.....	20
2. Finances .....	20
3. Ecoles.....	21
4. Police locale et circulation .....	22
5. Génie civil et cadastre .....	22
6. Aménagement et bâtiments .....	22
7. Culture et tourisme .....	23
8. Sports .....	23
9. Institutions et assurances sociales.....	23

### **CHAPITRE V Politique du personnel.....**

1. Effectif du personnel et dotation.....	24
a) Nouveaux postes.....	24
b) Réductions de postes.....	24
c) Changements effectués en cours d'année .....	24
d) Réorganisation et autres changements structuraux .....	25
e) Variations temporaires .....	25
f) Dotation .....	25
2. Indexation des salaires et évolution des charges du personnel .....	25
a) La référence est toujours en retard.....	25
b) La baisse n'est que temporaire .....	25

<b>CHAPITRE VI</b>	<b>Situation financière de la Commune</b> .....	<b>26</b>
<b>CHAPITRE VII</b>	<b>Budget des Services industriels (S.I.)</b> .....	<b>28</b>
<b>A.</b>	<b>Généralités</b> .....	<b>28</b>
<b>B.</b>	<b>Les charges</b> .....	<b>28</b>
<b>C.</b>	<b>Les recettes</b> .....	<b>28</b>
<b>D.</b>	<b>Les institutions gérées par les S.I.</b> .....	<b>29</b>
<b>E.</b>	<b>Réserve pour égalisation du prix de l'eau</b> .....	<b>29</b>
<b>CHAPITRE VIII</b>	<b>Budget des investissements</b> .....	<b>30</b>
<b>A.</b>	<b>Explications détaillées des investissements</b> .....	<b>31</b>
1.	Catégorie I .....	31
2.	Catégorie II .....	31
3.	Catégorie III .....	44
<b>B.</b>	<b>Capacité d'investir et charges financières</b> .....	<b>45</b>
1.	Capacité d'investir .....	45
2.	Financement des investissements .....	45
3.	Charges financières .....	45
<b>CHAPITRE IX</b>	<b>Obtention d'une limite de crédit pour financer</b>	
	<b>des ponts de trésorerie communale</b> .....	<b>46</b>
	<b>Tableau des besoins de liquidités arrêté au 31.12.2010</b> .....	<b>46</b>

# MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL

( du 17 novembre 2009 )

## 50 – 2006-2011 : BUDGET DE LA VILLE DE FRIBOURG POUR L'EXERCICE 2010

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Le Conseil communal a l'honneur de vous soumettre le budget de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2010, dont les prévisions sont les suivantes :

Total des produits	Fr. 207'969'943.00
Total des charges	Fr. 214'364'397.00
<b>Excédent des charges</b>	<b>Fr. 6'394'454.00</b>

Quant au budget des Services industriels, il se présente comme suit :

Total des produits	Fr. 13'777'980.00
Total des charges	Fr. 13'724'650.00
<b>Excédent des produits</b>	<b>Fr. 53'330.00</b>

Ce dernier résultat est comptabilisé en recettes, sous rubrique du Service des finances 230.426.10 "Bénéfice des Services industriels".



## REMARQUES INTRODUCTIVES

Le budget communal de l'exercice 2010 présente un excédent de charges de

**Fr. 6'394'454.--**

soit les 3.44 % du total des produits de Fr. 185'683'585.-- (imputations internes de Fr. 22'286'358.-- déduites).

Le budget de l'exercice 2010 est en détérioration par rapport au budget 2009 version II de janvier 2009 de Fr. 3'999'396.--. En effet, ce dernier présentait un excédent de charges de 1.27 % du total des produits.

Cette péjoration s'explique essentiellement, comme mentionné dans la réactualisation du plan financier 2010-2014 par les éléments extérieurs suivants :

1. Diminution du revenu unique lié à la vente de la CEV au 1<sup>er</sup> janvier 2009 de Fr. 4'293'000.--, sans ce revenu extraordinaire, le budget 2009 aurait été déficitaire de Fr. 6'688'058.--
2. Diminution du barème fiscal pour les personnes morales et personnes physiques (coût estimé de 2,1 mio) sur les impôts pour l'année fiscale 2009
3. Diminution du barème fiscal pour les personnes morales et personnes physiques (coût estimé de 2.5 mio) sur les impôts pour l'année fiscale 2010. Par rapport à l'année fiscale 2008, 2010 verra la progression des recettes fiscales amputées de 4,6 mio.
4. Diminution des revenus des personnes morales liée à la crise financière mondiale (coût estimé 1,5 mio)

Toutes ces contraintes externes ont eu comme conséquence qu'après la première lecture du budget, au début octobre 2009, celui-ci atteignait un déficit de l'ordre de 10.5 millions de francs. Après plusieurs séances spéciales, le Conseil communal propose les solutions suivantes qui ont conduit à élaborer ce budget qui maintient le coefficient à 77.3 ct. :

1. Globalement les charges n'ont augmenté que de Fr. 1'002'889,-- soit de 0,46% principalement dû aux charges d'aides sociales qui devraient augmenter à cause de la crise économique.
2. Les charges du personnel n'ont augmenté que de Fr. 187'000,-- soit de 0,34%. L'analyse constante des tâches a permis pour 2010 la suppression des inspections financières et la diminution des tâches liées à la sécurité au travail. Ce poste devra être analysé dans le courant 2010 pour définir les besoins effectifs de la Commune.
3. Diminution des intérêts de la dette de Fr. 1'095'000,-- liés à la diminution de la dette brute qui est passée de 217,3 mio au 31.12.2006 à 200,3 mio au 31.10.2008 puis à 170 mio au 30.09.2009.
4. L'entretien des bâtiments, des routes et des trottoirs, a été limité au strict minimum et a permis de maintenir l'augmentation des charges de biens, services et marchandises dans la limite de 1,4 % fixée par le Conseil communal.
5. Le budget d'investissements a été limité aux priorités, afin de ne pas dépasser les montants des amortissements prévus, en moyenne, dans le plan financier réactualisé du Conseil communal 2010-2013.

Le Conseil communal rappelle que, dans le cadre de ce budget, la Commune de Fribourg supporte une charge de l'ordre de 7,7 mio de francs liée à la péréquation intercommunale encore aujourd'hui en vigueur et qu'il attend avec impatience la mise en place de la nouvelle péréquation intercommunale dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011 qui devrait permettre une économie de l'ordre de 3,5 mio selon les chiffres 2008. Cette première étape de rééquilibrage des répartitions de charges des différentes communes fribourgeoises entre elles devra nécessairement être suivie d'une redéfinition des répartitions de charges entre le canton et les communes promise depuis de nombreuses années.

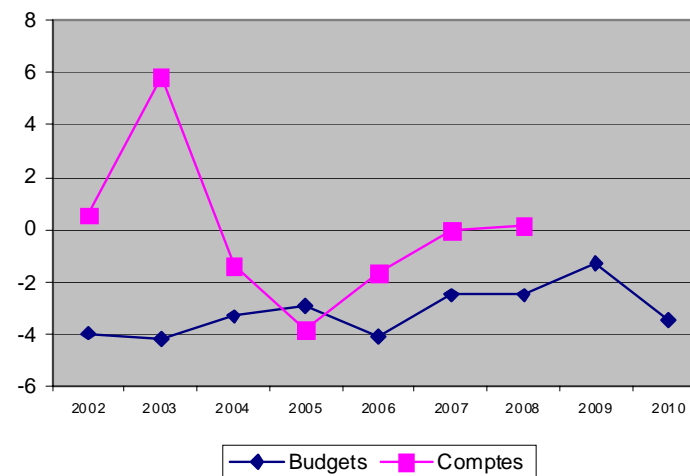
La comparaison budgets/comptes communaux entre les excédents de charges ou de recettes en pour-cent des recettes totales (imputations internes déduites) pour les années 2002 à 2009 est la suivante :

Années	Budgets	%	Comptes	%
2002	-6'350'908.00	-3.94	967'081.80	0.57
2003	-6'976'396.75	-4.17	11'341'026.71 *	5.82
2004	-5'764'642.00	-3.31	-2'488'727.08	-1.38
2005	-5'353'565.00	-2.93	-6'964'784.19	-3.8
2006	-7'497'797.00	-4.09	-3'087'145.68	-1.62
2007	-4'505'898.00	-2.49	2'529.90	0.001
2008	-4'559'867.00	-2.49	276'804.94	0.15
2009	-2'395'058.00	-1.27		
2010	-6'394'454.00	-3.44		
moyenne	-5'533'176.19		6'683.77	

\* dont 6'372'851,-- de dissolution de réserves comptables

\* dont 6'372'851,-- de dissolution de réserves comptables

**Comparaison entre les excédents de charges ou de recettes en% des recettes globales entre les comptes 2002 à 2008 et le budget 2002 à 2010**



## PRINCIPAUX CHANGEMENTS DU BUDGET 2010

### A. MISE EN PLACE DE L'AGGLOMÉRATION

La mise en place de l'Agglomération a provoqué des changements importants au niveau des rubriques comptables. Le tableau ci-dessous permet de voir où ces changements comptables se sont opérés mais aussi de comparer les coûts entre le budget 2009 et le budget 2010. Dans le budget 2010, le Conseil communal a opté pour l'ouverture d'un nouveau chapitre 13 "Agglomération" permettant de mieux isoler les coûts engendrés par cette nouvelle entité juridique.

2009			2010		
N° rubrique	intitulé	montant net	N° rubrique	intitulé	montant
100.351.00	Agglo: frais fonctionnement	252'000	1300.352.00	Administration	302'700
<b>120</b>	Délégué affaires économiques	199'470	1340.352.01	Promotion économique	132'350
259.364.01	Participation à la Cutaf	5'589'500	1320.352.00	Transports et communication	5'172'200
820.365.40	Subventions pour manifestations à caractère régional	845'900	1310.352.00	Culture	812'050
822.365.00	Subv. à des institutions privées pour manifestations à caractère régional	425'000	1340.352.00	Promotion touristique	296'700
			1330.352.00	Protection environnement et aménagement	100'900
	<b>Total</b>	<b>7'311'870</b>		<b>Total</b>	<b>6'816'900</b>

La mise en place de l'Agglomération permet de ce fait une économie de Fr. 494'970,- par rapport au budget 2009. Cette diminution s'explique par les nouvelles clés de répartition pour toutes les prestations reprises par cette nouvelle entité.

### B. REPRISE PAR LA VILLE DU PET CHANTIER ÉCOLOGIQUE

Le Service public de l'emploi (SPE) accorde une subvention pour le fonctionnement du Chantier écologique de la Ville de Fribourg (CEVF), dans le cadre d'un mandat de prestations. Alors que le SPE finançait jusqu'en 2007 la quasi-totalité du fonctionnement du CEVF, la Ville a dû y contribuer pour Fr. 50'000,- en 2008. Avec le budget 2009, la Ville prend en charge un découvert de Fr. 130'000,-, pour un nombre de places identique à 2008. Le SPE a établi un projet de mandat de prestations pour le budget 2010, par courrier du 28 août 2009, aux conditions suivantes :

- une enveloppe budgétaire maximale pour 2010 de Fr. 325'000,- (réduction de 22% par rapport aux Fr. 420'000,- prévu pour 2009);
- une augmentation du nombre de places-année à 24 (plus 41% par rapport aux 17 places en 2009).

#### Evolution des budgets et nombres de place-années du CEVF

	2006	2007	2008	2009	2010
Subvention	701'000.-	582'000.-	535'000.-	420'000.-	325'000.-
Places	25	17	17	17	24

Selon le SPE, le CEVF devrait donc accueillir plus de participants, tout en recevant une subvention une nouvelle fois réduite. Un budget de fonctionnement correct devrait se situer dans un ordre de grandeur de Fr. 600'000,- à 700'000,- pour 24 participants. En fin de compte, le Conseil communal considère que le SPE veut utiliser la Ville de Fribourg pour assurer et payer, pour une part croissante, l'encadrement des chômeurs relevant de sa compétence. Or ce financement n'incombe pas à la Ville.

Avec l'augmentation du nombre de places-année réservées pour le SPE, il n'y aura plus de places disponibles pour les demandeurs d'emploi envoyés par le SASV en programmes d'emploi temporaires communaux. Or, pouvoir assigner les personnes relevant du Service de l'aide sociale constitue précisément un avantage essentiel pour les bénéficiaires de l'aide et pour la Ville. D'une part, l'octroi de programmes d'emploi temporaire au CEVF

(contrats de travail de droit privé) permet de compléter les cotisations manquantes (max. 3 mois en principe) auprès de l'assurance-chômage. D'autre part, l'employabilité et la motivation des bénéficiaires de l'aide sociale peut être clarifiée, en mettant ces personnes en situation réelle d'emploi. Enfin, le CEVF fonctionne aussi comme mesure d'insertion sociale reconnue.

C'est pourquoi la communalisation de secteur apparaît comme la meilleure solution. Le Service de l'aide sociale reprendra ainsi le contrôle complet de la mesure, qui sera prévue comme une mesure mixte "Programme d'emploi temporaire communal" et "Mesure d'insertion sociale (MIS)". Le CEVF sera intégralement financé par la Ville, mais son travail bénéficiera exclusivement à la population-cible résidant en Ville. Cela permettra aussi de retrouver une meilleure sécurité pour le personnel du CEVF, sachant que chaque année la subvention du SPE est remise en cause.

Le financement du CEVF est établi comme suit, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010, et sous réserve de décisions encore en suspens.

Charges :	Fr. 584'900,--
Recettes :	<u>Fr. 264'000,--</u>
Solde à charge de la Ville :	Fr. 390'900,--

- augmentation du tarif MIS de Fr. 70,-- à Fr. 90,--/jour, sous réserve de l'acceptation par le SASoc, pour 10 places-années (8 pour le SASV, 2 réservée pour d'autres SSR), produit de Fr. 204'000,--;
- accueil de 8 personnes en PET communal;
- contribution aux frais en cas de placement de personnes relevant de l'Etat dans les divers services communaux (Fr. 25,--/jour), produit de Fr. 30'000,--;
- vente de matériel : Fr. 30'000,--.

Le découvert aurait été de Fr. 278'520,-- dans l'hypothèse de la collaboration avec le SPE (selon projet du SPE d'août 2009).

## **C. HALLE OMNISPORTS ST-LÉONARD**

Création d'une nouvelle rubrique comptable 917 au sein du service des sports pour l'ouverture de la Halle omnisports St-Léonard dans le courant de l'année 2010.

Cette nouvelle halle occasionne une augmentation des charges nettes dans le budget 2010 de Fr. 203'640,--. Elle entraîne l'engagement d'un nouveau collaborateur pour son entretien.

En parallèle, l'ouverture de cette nouvelle infrastructure diminue la contribution de la Ville de Fribourg à la Halle omnisports de Ste-Croix d'un montant estimé à Fr. 70'000,--.

## **CHAPITRE I**

### **PLAN D'ANALYSE STRUCTURELLE**

#### **A. ANALYSES DES PRESTATIONS ET DES DOTATIONS EN PERSONNEL**

##### **1. Rappel**

L'année passée, le Conseil communal a décidé d'entreprendre une analyse des prestations de ses services, ainsi que de la dotation en personnel nécessaire pour les réaliser.

Cette étude est effectuée avec un mandataire externe et un groupe de travail interne. Les objectifs visés sont les suivants : l'optimisation de l'allocation des ressources en personnel, la recherche de synergies internes et externes, ainsi qu'une hiérarchisation des tâches.

Pour atteindre ces objectifs, le Conseil communal a choisi une méthode qui implique les cadres et les collaborateurs. Il s'agit de mettre en place un outil commun de management. L'approche est évolutive et s'affine par un processus itératif. Ce travail comprend l'élaboration d'un inventaire exhaustif des besoins et des tâches qui en découlent, une analyse des données récoltées, puis l'élaboration de cahier des charges assurant l'attribution de

chacune des tâches aux collaborateurs. Il sera ainsi possible de vérifier si cette attribution est adaptée aux compétences des collaborateurs et aux besoins de l'adapter.

Ce travail d'analyse a commencé avec les services de l'Edilité et des Sports. Cela représente plus de la moitié du personnel de la Ville. Par la suite, il se poursuivra avec les autres services de l'Administration communale.

## **2. Audit organisationnel**

La première phase de ce travail a consisté en un audit organisationnel. Il a touché toutes les fonctions et tous les niveaux hiérarchiques.

Les premiers résultats ont permis de constater que le niveau de compétence professionnelle de notre personnel était très bon. Il a aussi été constaté que nous avons un personnel motivé et engagé, pour qui le service public est une valeur qui a du sens. Ils sont dans l'ensemble fiers de travailler pour la Commune et regrettent parfois que leur engagement ne soit pas mieux considéré.

## **3. Inventaire des tâches**

Un outil informatique a été proposé pour la réalisation de l'inventaire des tâches. Celui-ci ne se borne pas à une simple liste, mais comprend encore des précisions sur les contraintes légales, sur leur durée et fréquence d'exécution, le niveau de compétence requis, ainsi que les personnes impliquées (responsable et exécutant). Cet inventaire va permettre l'élaboration de cahier des charges individuel.

Les premiers résultats de cet inventaire ont montré que la dotation en personnel était correcte, voire peut-être même trop faible à certains endroits.

En conséquence, il n'y a pas eu de possibilité de réductions de poste surnuméraire pour le budget 2010.

## **4. Effets à moyen terme**

Cette analyse des prestations ne se contente pas de dresser l'inventaire des tâches à réaliser et à étudier la dotation requise, mais elle apporte des outils de gestions qui permettent d'unifier la vue du travail à accomplir au sein de

toute l'Administration communale. Ainsi, du Conseil communal à l'exécutant d'une tâche, en passant par toute sa hiérarchie, les données seront les mêmes. Les changements seront répercutés tant dans l'inventaire des tâches que dans les cahiers des charges.

Ces outils de gestion doivent encore permettre une meilleure utilisation des compétences détenues par le personnel, afin d'optimiser le travail réalisé. Les effets de cette optimisation se déploieront sur un moyen terme, certainement pas de manière spectaculaire, ce n'est d'ailleurs pas l'objectif visé, mais d'une façon effective et durable.

## **B. ANALYSE DES SUBVENTIONS VERSÉES (POSTULAT ALLENSPACH / STEIERT DU 17.12.2008)**

Dans le cadre de l'analyse des subventions versées par la Commune, le Service des finances a répertorié, avec l'aide de tous les services concernés, les subventions qui sont versées à des entités juridiques extérieures. Dans le tableau des pages 9 et 10, les subventions pour l'aide sociale représentant un montant de Fr. 16'700'000,--, les subventions pour l'aide et les soins à domicile et le passepartout de la Sarine pour Fr. 2'498'100,--, l'ambulance pour Fr. 680'000,--, le trafic régional pour Fr. 3'949'500,-- n'ont pas été intégrées, étant donné qu'il s'agit d'obligations légales, donc de dépenses liées et non de subventions au sens habituel du terme. Les autres subventions peuvent être classées sous différentes catégories en fonction de leur destination, pour aider :

1. Des personnes privées pour l'achat, la réalisation ou la location d'un objet (HLM, immeubles anciens, abris PCi privés, vélo électrique)
2. Des organismes et associations pour soutenir socialement des personnes (aides humanitaires, colonies de vacances, aide et prévoyance sociale, lutte contre les drogues)
3. Des organismes à créer "de la culture" (théâtres et concerts, sociétés de musique instrumentale et chorale, subventions pour manifestations, autres activités, manifestations régionales prioritaires pour la Ville)
4. Des organismes à promouvoir l'industrie du tourisme (Fribourg-Tourisme)

5. Des organismes ou des personnes privées dans leur sport (promotion et manifestations sportives)
6. Des organismes qui permettent aux personnes de se former ou de se cultiver (formation, bibliothèques allemande et interculturelle)
7. Accompagner, soutenir et former une catégorie ciblée de personnes (Manifestations et loisirs, ACLF).

La diversité des cibles, face aux moyens financiers et humains limités dont dispose la Commune, démontre les choix importants qui ont, par le passé, déjà dû être effectués.

Le tableau récapitulatif annexé reprenant de manière synthétique toutes ces subventions permet de donner les informations suivantes sur l'évolution des subventions durant les 20 dernières années :

	1990	2000	2005	2010	1990 indexé 2009
Subventions cumulées	5'504'042	6'176'893	6'805'484	6'363'650	6'874'986
% des dépenses totales	4.25%	3.73%	3.57%	3.31%	3.58%
Petite enfance	368'000	1'791'450	2'651'460	3'620'000	485'024
% des dépenses totales	0.28%	1.08%	1.39%	1.88%	0.25%
Subv. cumulées sans petite enfance	5'136'042	4'385'443	4'154'024	2'743'650	6'389'962
% des dépenses totales	3.97%	2.65%	2.18%	1.43%	3.33%

## 1. Analyse du tableau

- En chiffre absolu, les subventions entre 1990 et 2010 ont augmenté de Fr. 859'608,-- En indexant les chiffres de 1990 à l'indice des prix à la consommation, il y a une diminution de Fr. 511'336,--.
- Durant ces vingt ans, certaines subventions ont disparu (abonnements TF et CRTP, bourses d'études, piscine couverte, subsides d'apprentissage), mais nous pouvons relever que seulement quelques nouvelles subventions sont apparues (vélo électrique, subventions extraordinaires, manifestations régionales

prioritaires pour la Ville, sociétés de tir, remontées mécanique de la Berra).

- Durant la même période, les subventions pour la petite enfance ont été multipliées par 10 en passant de Fr. 368'000,-- en 1990 à Fr. 3'620'000,-- en 2010.
- Les subventions cumulées sans la petite enfance ont diminué de Fr. 2'392'392,--. En indexant les montants versés en 1990, la participation de la Commune a diminué en chiffre comparable de Fr. 3'646'312,--. Il convient de rappeler qu'une partie de cette diminution (environ Fr. 800'000,--) est compensée par la participation à l'Agglomération.
- En pourcentage des dépenses totales de la Commune, ces autres subventions sont passées de 3.97 % en 1990 à 1,43 % en 2010. Elles ont donc connu une diminution en 20 ans de 2.54 %.

Cette analyse sur deux décennies démontre que les marges financières du Conseil communal sont de plus en plus restreintes et sont dictées par des obligations légales. L'évolution de la société, l'explosion des familles monoparentales, contraignent les collectivités publiques locales à mettre en place des accueils pour les enfants entre 0 et 12 ans, permettant aux parents d'aller travailler. Certes, les nouveaux revenus générés par ce travail ont permis d'augmenter les apports fiscaux des communes, mais ceux-ci ne compensent pas le coût des nouvelles offres d'accueil que les communes doivent mettre en place.

Paradoxalement, le canton de Fribourg bénéficie de ces nouveaux revenus en plein, mais n'a pas offert de nouvelles prestations envers les personnes payant ces impôts, ce qui lui permet de diminuer sa fiscalité. La charge permettant aux personnes d'aller travailler incombe seulement aux communes, alors que le revenu est encaissé par le canton et les communes.

## 2. La subvention : quel but ?

La définition de la subvention peut être la suivante :

*Une **subvention** est, en première approche, une aide financière à partir de fonds publics.*



*Le bénéficiaire de la subvention peut être quelconque : public ou privé; entreprise, association, ou personne; etc. La subvention peut porter sur un projet, sur un type de bien, sur une situation...*

*Les subventions sont aujourd'hui une question importante du débat public, même lorsqu'on écarte les questions d'usage immoral voire illégal des subventions (corruption, contrepartie pour un appui politique, détournement de fonds, etc.).*

*Au sein d'un pays, dans un système démocratique et en principe égalitaire, l'attribution de subventions relève de l'exception qui doit être justifiée. En effet, dans un tel système politique, en principe chacun doit être traité de façon égale et si quelqu'un obtient une subvention, alors tout autre personne dans une situation similaire doit également l'obtenir. Une des principales justifications des subventionnements est que l'action aura un effet positif pour tout le monde (notion d'intérêt général), même ceux qui ne reçoivent pas la subvention. Par exemple, si un service est reconnu à la fois comme nécessaire et non rentable (service public, recherche fondamentale,...), les pouvoirs publics peuvent décider de verser une subvention d'équilibre, pour charge de service public, à tout fournisseur de ce service.*

En 20 ans, les subventions se sont reportées de l'assainissement d'immeubles anciens vers principalement la culture et le tourisme (exception faite de la petite enfance). En 2010, les montants suivants seront inclus dans les charges payées à l'Agglomération :

• Fonds intercommunal (microcrédits)	Fr.	20'000,--
• Coriolis-promotion	Fr.	845'900,--
• Fribourg-Tourisme	Fr.	425'000,--

D'autres sont des charges occasionnées par des contrats de longue durée ou la participation à des associations intercommunales :

• Subventions HLM (engagement sur 20 ans)	Fr.	385'000,--
• Subventions abris privés	Fr.	137'700,--
• Coriolis-infrastructures	Fr.	374'920,--

• Petite enfance qui est une obligation légale, mais laissant une petite marge d'interprétation de la part de la Commune	Fr.	3'620'000,--
• Bains de la Motta déficit d'exploitation et d'investissement	Fr.	130'000,--
• Sociétés de tir	Fr.	1'100,--
• Aides aux pupilles	Fr.	1'500,--

Globalement, en 2010, ces subventions liées sont de Fr. 4'662'620,-- et représentent le 73 % des subventions versées.

Face à ces subventions, le Conseil communal n'a pas une très grande marge de manœuvre, si ce n'est sur les crèches où la loi ne précise pas combien il faut de places et comment il faut subventionner ces institutions. Il serait possible, par exemple, d'augmenter le coût facturé aux parents et permettre ainsi de diminuer les charges de la collectivité publique.

Dans ce cas particulier, la question est de savoir si le cercle des payeurs (parents, communes) et le cercle des bénéficiaires directs (parents) et indirects (employeurs, canton et communes (pour les impôts)) n'est pas biaisé et ne crée pas un trop grand déséquilibre financier pour l'une des parties ? Le modèle vaudois de financement des crèches, promulgué par les femmes radicales, permet de recréer en partie cet équilibre.

Les autres subventions que l'on peut appeler non-liées, pour un montant de l'ordre de Fr. 1,7 mio et représentant seulement 27 % des subventions, sont compressibles ou peuvent être supprimées dans un laps de temps assez court, car elles ne dépendent pas de conventions à long terme ou de lois cantonales. Cette supposition est faite sans tenir compte des larges problématiques politiques et sociales qu'entraînerait une suppression pure et simple de ces subventions. Celles-ci, versées à différentes institutions, permettent réellement une amélioration de la qualité de vie pour une grande partie de la population de la Ville de Fribourg.

Dans le montant précité des subventions non-liées, l'association des centres de loisirs de Fribourg (ACLF) représente le 45 % des versements. Les questions posées ci-dessus peuvent apporter les réponses suivantes :

- L' ACLF s'occupe des jeunes en dehors des temps scolaires pour leur proposer des activités dans leur quartier.
- Cette association permet d'encadrer les jeunes, notamment en soirée.
- Elle permet ainsi d'améliorer l'intégration.
- Elle permet le maintien et le développement des liens sociaux, dans la population des quartiers et contribue indirectement au maintien de la sécurité des quartiers.

Sous cet angle, la subvention améliore la qualité de vie des habitants de Fribourg.

### **Conclusion**

Les subventions sont aujourd'hui une question importante du débat public. Dans le cadre de la Ville de Fribourg, elles ne représentent que le 3,34 % du budget total de l'année 2010 et le 73 % de ces subventions sont liées, soit Fr. 4'650'220,--.

Le Conseil communal n'a, de ce fait, un pouvoir décisionnel direct que sur un montant de Fr. 1'713'430,-- sur les subventions suivantes soit :

• Subventions d'immeubles anciens	Fr.	40'000,--
• Aides humanitaires	Fr.	20'000,--
• Colonies de vacances	Fr.	16'000,--
• Sports école/semaines vertes	Fr.	57'900,--
• Formation culturelle	Fr.	30'720,--
• Frais d'élèves défavorisés	Fr.	9'000,--
• Promenades scolaires	Fr.	16'510,--
• Vélos électriques	Fr.	6'000,--
• Atelier Jean Tinguely	Fr.	6'500,--
• Formation	Fr.	6'000,--
• Bibliothèque allemande	Fr.	73'000,--
• Théâtres et concerts	Fr.	21'500,--

• Sociétés de musique	Fr.	144'100,--
• Musées	Fr.	1'000,--
• Subventions extraordinaires	Fr.	112'000,--
• Autres activités	Fr.	10'000,--
• Manifestations régionales	Fr.	30'000,--
• Manifestations et loisirs	Fr.	766'200,--
• Promotion sport	Fr.	80'000,--
• Remontées mécaniques la Berra	Fr.	22'000,--
• Aide et prévoyance sociale	Fr.	125'000,--
• Lutte contre les drogues	Fr.	120'000,--

Ces subventions ne représentent que le 0,89 % du budget 2010. Pour la Commune, ce montant est très modeste mais pour les institutions touchant ces aides, elles sont souvent indispensables pour leur permettre de continuer à œuvrer dans leur domaine d'activité. Les diminuer ou les couper mettrait certainement beaucoup de sociétés dans de grandes difficultés et pourrait provoquer un report de charges sur la collectivité publique. Les montants modestes distribués permettent souvent de mettre de l'huile dans les rouages et de maintenir une certaine cohésion sociale.

	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	1990 + indexation 31.8%
<b>Administration générale</b>										
100.365.00 : Subvention partis politiques élections communale					26'000					
120.365.00 : fonds intercommunal				40'000	20'000	10'000		20'000		
<b>Finances</b>										
256.365.00 : Subventions HLM	219'362	120'583	693'114	473'000	424'114	384'240	388'571	385'000	385'000	289'119
257.365.00 : Subventions d'immeubles anciens	500'504	147'881	161'388	44'225	56'042	59'300	16'912	40'000	40'000	659'665
259.365.00 : Aides humanitaires	147'600	78'511	22'000	20'000	20'000	20'000	20'000	20'000	20'000	194'537
259.366.00 : abonnements annuel T.F.	117'820	52'420								155'287
259.366.01: abonnements CRTP	38'820	88'866								51'165
<b>Ecoles</b>										
301.365.00 : Colonies de vacances	29'440	6'782	19'550	16'597	16'780	12'635	14'945	16'000	16'000	38'802
302.366.00 : Bourses d'études	317'900	228'112	182'212	194'419	192'192	196'391	213'199			418'992
310/311/312/321/.366.00 sports école/semaines vertes	42'004	9'550	33'333	40'228	36'809	34'914	39'991	49'400	57'900	55'361
310/311/312/330.366.10 Formation culturelle	20'811	12'003	20'700	18'230	22'770	21'720	23'350	22'460	30'720	27'429
310/311/312/320.366.20 Frais d'élèves défavorisés	4'002	5'109	23'559	7'350	16'527	14'500	13'100	9'500	9'000	5'274
320/330.366.00 Promenades scolaires	9'851		10'670	12'680	12'933	13'016	12'810	17'700	16'510	12'983
<b>Police et Circulation</b>										
410.365.00 : Subventions abris privés (alimentée par réserve)	18'880	85'470	2'160	19'000	12'500	69'000	129'000	137'700	137'700	24'884
430.501.00 : Modération de trafic (subv. de Fr. 200.--/achat vélo électrique) 17 en 2008; 30 en 2009							3'400	6'000	6'000	0
<b>Culture et tourisme</b>										
800.363.00 : Atelier Jean Tinguely, Paris	3'853		4'847		5'497		6'386		6'500	5'078
820.365.00 : Formation	11'720	3'500	6'000	6'000	6'000	6'000	6'000	6'000	6'000	15'447
820.365.01 : Bibliothèques allemande et interculturelle	55'000	58'000	60'000	65'000	65'000	65'000	65'000	73'000	73'000	72'490
820.365.02 : Théâtres et concerts	262'500	30'000	17'000	21'500	21'500	21'500	21'500	21'500	21'500	345'975
820.365.03 : Sociétés de musique instrumentale et chorale	198'100	113'200	139'100	146'100	146'100	146'100	144'100	144'100	144'100	261'096
820.365.05 : Musées	20'000	18'200	4'500		1'000	1'000	1'000	1'000	1'000	26'360

	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	1990 + indexation 31.8%
820.365.40 : Subventions pour manifestations à caractère régional	845'373	718'000	800'000	1'182'564	1'187'568	1'188'288	1'203'048	1'218'100	374'920	1'114'202
820.365.90 : Autres activités (sociétés)	33'315	10'000	10'000	10'000	10'000	10'000	10'000	10'000	10'000	43'909
820.365.95 : Manifestations régionales prioritaires pour la Ville			30'000	30'000	30'000	30'000	30'000	30'000	30'000	
821.365.10 : Manifestations et loisirs	412'904	568'960	650'740	669'000	679'000	696'500	696'100	697'700	766'200	544'207
822.365.00 : Subv. à des instit. privées pr manifestations à caractère régional (Fribourg-Tourisme)	389'750	410'000	425'000	425'000	425'000	425'000	425'000	425'000		513'691
<b>Sports</b>										
916.365.00 Sociétés de tir		3'735	13'400	1'040	1'140	2'025	810	1'200	1'100	
920.364.00 : Bains de la Motta déficit d'exploitation	41'204	106'164	157'902	109'137	53'836	93'256	170'000	135'000	60'000	54'307
920.364.01 : Bains de la Motta participation investissements	233'000	70'000	70'000	70'000	70'000	70'000		70'000	70'000	307'094
921.365.10 : Promotion et manifestations sportives	35'800	8'618	26'861	70'782	71'786	80'735	61'996	82'000	80'000	47'184
Subvention Piscine couverte	339'214	123'670								447'083
921.365.20 : Subventions remontées mécaniques de la Berra			22'000	22'000	22'000	22'000	22'000	22'000	22'000	
<b>IAS</b>										
1040.365.10 : Aide et prévoyance sociale	404'500	174'000	171'000	156'000	171'000	171'000	171'000	146'000	125'000	533'131
1040.365.11 : Lutte contre les drogues	95'000	130'000	88'000	70'000	70'000	120'000	120'000	120'000	120'000	125'210
1040.365.20 : Petite enfance	368'000	914'000	1'809'451	2'673'959	2'849'305	3'014'083	3'229'053	3'490'000	3'620'000	485'024
1040.366.10 : Part abon. TF (bénéficiaires de rentes complémentaires)	129'248	181'674	73'620	92'010	86'610	102'230	26'733			170'349
630.365.22 : Chantiers et programme d'occupation des chômeurs		394'144	336'548							0
630.366.00 : Subsidés d'apprentissage	155'730	12'910								205'252
<b>Tutelles</b>										
1200.366.00 Aides aux pupilles	2'839	2'894	1'339	1'241	1'221	1'306	1'252	2'000	1'500	3'741
	<b>5'504'042</b>	<b>4'968'403</b>	<b>6'176'893</b>	<b>6'805'484</b>	<b>6'935'151</b>	<b>7'196'700</b>	<b>7'395'005</b>	<b>7'526'860</b>	<b>6'363'650</b>	<b>6'874'986</b>

## **C. ANALYSES DES PRESTATIONS NON OBLIGATOIRES**

### **1. Administration générale**

#### **Bulletin d'information 1700**

Le 1700 est l'organe officiel d'information du Conseil communal selon l'art. 60 al. 3j de la loi sur les communes. Il n'est pas souhaitable de diminuer le nombre de parutions annuelles.

#### **Affranchissements**

Le Conseil communal, suite à la suppression des bureaux de vote, avait décidé d'offrir l'affranchissement pour les personnes votant par correspondance. Le coût de cette prestation est de l'ordre de Fr. 20'000.--. Après examen, cette prestation est maintenue pour le budget 2010.

#### **Inspections financières et la sécurité au travail**

La sécurité au travail est une exigence légale. Pour le budget 2010, le Conseil communal a décidé de supprimer, dans le courant de l'année, le poste des inspections financières et d'octroyer un mandat de prestations de Fr. 50'000.-- (+ charges sociales) par année pour le travail lié à la sécurité au travail. En 2010, le Conseil communal réexaminera les modalités des tâches liées aux inspections financières.

### **2. Finances**

#### **Pont AVS**

Depuis 1993, la Commune a mis en place des ponts AVS permettant au personnel communal de partir en préretraite. La participation communale est calculée sur la totalité de l'avance AVS calculée aux 70% de la préretraite, mais au maximum à la rente AVS simple maximale. Les avantages financiers directs et indirects ne sont pas facilement calculables, mais les études faites démontrent que le système permet dans la plupart des cas, une neutralisation des coûts. En effet, une personne pouvant bénéficier de ce système touche souvent un salaire plus élevé que celle qui la remplace. Après examen, le Conseil communal a décidé de maintenir cette prestation pour 2010.

### **3. Ecoles**

#### **Ecoles primaires**

Il y a actuellement 7 classes primaires à charge unique de la Ville. Il faut rappeler qu'en application de l'arrêté du Conseil d'Etat du 30 mars 1993, le nombre de classes de chaque école ne dépend pas du nombre d'élève par classe, mais du nombre total des élèves fréquentant l'école de son quartier. Si cette clé de répartition reste gérable dans des écoles de 6 à 8 classes, tel n'a plus été le cas pour les Ecoles de plus de 11 classes. En effet en application de l'article 43 al 3. RLS, si 232 élèves donnent droit à l'ouverture de 12 classes, il en faut 45 de plus, soit 277 élèves pour avoir droit d'ouvrir une 13<sup>ème</sup> classe à charge du pot commun. Or la plupart des écoles de la Ville sont directement concernées par l'effet pervers dudit arrêté. Le Conseil communal continue dans le budget 2010 à prendre à sa charge exclusive des classes supplémentaires et hors pot commun afin de pouvoir maintenir la qualité de l'enseignement dans l'ensemble de ses écoles et éviter ainsi de pénaliser ses grands centres scolaires.

#### **Gymnastique et sport**

A ce jour, 14 activités sportives sont offertes par la Ville à raison d'une séance par semaine. En 2008, 1'154 élèves étaient inscrits sur les 2'500 que compte la Ville de Fribourg. Ces activités sont subventionnées à raison de 35 % par le canton auxquelles s'ajoutent les subsides fédéraux en lien avec Jeunesse et Sport. Cette organisation a plus de 30 ans. Conscient du succès indéniable de ces activités, de son ancrage historique et du besoin toujours plus grand de la lutte contre l'obésité des jeunes, le Conseil communal maintient ces activités en son état. Il faut rappeler que le Conseil général avait rejeté le 16 décembre 2008 l'introduction d'une taxe d'inscription de Fr. 50.-- par élèves.

#### **Activités culturelles**

Les activités proposées (cours de poterie, de chant, d'initiation à la musique ou à un instrument) se veulent une initiation à certains domaines artistiques. La gratuité permet une ouverture et une accessibilité maximale. Ces activités sont limitées dans le temps et permettent ainsi de toucher un plus grand nombre. Après analyse, le Conseil communal a décidé de maintenir dans le budget 2010 ces activités. Il faut rappeler que le Conseil général avait rejeté le 16 décembre 2008 l'introduction d'une taxe d'inscription de Fr. 50.-- par élève.

### **Service de contact école – parents migrants**

Ce service s'occupe en particulier d'une partie des élèves qui fréquentent les écoles de la Ville et dont les parents sont d'origines culturelles diverses. Le rôle principal du service est d'assurer une bonne communication entre écoles, autorités scolaires et parents migrants selon leur appartenance communautaire. Le Conseil communal conscient de l'importance croissante de ce service a décidé son maintien.

### **Devoirs surveillés**

Ce service permet aux enfants d'être accompagnés dans leurs devoirs par des personnes formées. Ces élèves peuvent ainsi bénéficier pleinement de ce temps de travail et ainsi mieux asseoir leurs connaissances. Le Conseil communal, conscient du besoin des enfants, a décidé de maintenir ce service.

### **Bus scolaire**

Le bus scolaire est mis en place principalement pour les enfants habitant le quartier de Bourguillon. Le Conseil communal a décidé de maintenir ces transports scolaires pour des problèmes de sécurité et de développement durable.

## **4. Police locale**

### **Fête nationale**

La fête nationale et son traditionnel feu d'artifice est un moment important où les habitants de la Ville peuvent se retrouver pour fêter ensemble leur pays. Dans cet esprit, le Conseil communal maintient le feu d'artifice pour le budget 2010.

### **Contrôle des champignons**

Ce contrôle est un service à la population qui est fait en collaboration avec la commune de Marly. Il permet ainsi d'éviter des intoxications alimentaires. Vu son coût relativement peu élevé, le Conseil communal a décidé de maintenir ce service.

### **Participation aux frais de transport du personnel**

Alors que la Commune est en phase finale pour la mise en place d'un plan de mobilité pour son administration, elle se doit de montrer l'exemple et de promouvoir les transports en commun et la mobilité douce. Cette participation s'inscrit pleinement dans ce contexte.

## **5. Génie-Civil, Cadastre, Bâtiments et Aménagement**

Ces secteurs ont été analysés dans le cadre de l'analyse des prestations et de la dotation en personnel.

Il faut relever que le Conseil communal a octroyé un mandat pour l'analyse des espaces publics. Cette démarche complémentaire portera sur la matière proprement dite et s'intéressera de façon plus fine à la planification, au traitement et à l'exploitation des espaces verts publics. Au terme de cette démarche critique, le Service des bâtiments doit pouvoir disposer d'une analyse globale qui portera sur la conception des espaces verts publics de la Ville et sur l'exploitation qui en résulte, ceci dans le but d'identifier une façon de faire qui saurait, dans la mesure du possible, réduire de façon significative les coûts de fonctionnement, tout en maintenant un niveau de qualité. Un renouvellement de la planification et de la conception de ces espaces doit par conséquent être envisagé.

## **6. Culture et tourisme**

### **Bibliothèque**

L'importance de la promotion de la lecture en tant qu'instrument contre l'analphabétisme par le biais d'une bibliothèque de lecture publique, parallèlement à l'éducation scolaire est incontestée. L'introduction d'un "Abo" bilingue a permis une plus grande synergie entre ces bibliothèques allemande et francophone.

A l'opposé de la BV qui est une bibliothèque de type lecture publique, la BCU est une bibliothèque de type cantonale et universitaire, au service de la communauté universitaire et de la population du Canton de Fribourg. Elle a pour but d'acquérir, de conserver et de rendre accessibles de la documentation nécessaire à l'enseignement universitaire et à la recherche scientifique (l'aspect universitaire représente environ 80 % de ses activités) ainsi que des documents appartenant au patrimoine culturel fribourgeois tels

que manuscrits, imprimés, documents audiovisuels et fonds privés. De plus, la BCU assure l'application des règles sur le dépôt obligatoire des imprimés et des enregistrements destinés au public (dépôt légal) et tient à jour la bibliographie fribourgeoise.

Les missions et l'offre documentaire proposées par ces deux institutions sont différentes et par conséquent complémentaires. Les lecteurs de la BV qui ne trouvent pas de documentation pointue sur un thème scientifique sont orientés vers la BCU. Le public universitaire de la BCU utilise les services de la BV pour trouver de la vulgarisation scientifique de qualité ainsi que de la lecture de loisirs. A noter que la BCU ne propose aucune offre pour le lectorat avant le degré secondaire II et une offre restreinte pour le «grand public». A signaler aussi que les collections présentées à la BCU sont conservées en magasins alors que la BV propose un fonds en libre-accès.

Au cours des dernières années, la BCU a développé son secteur multimédia en proposant un choix de CD et DVD. Pour cette raison, la BV a renoncé à se muer en médiathèque et à acquérir des documents d'autres supports que le papier, afin de ne pas faire doublon avec l'offre du Médiacentre fribourgeois. Les lecteurs de la BV désirant emprunter des supports multimédia sont orientés vers la BCU.

Pour répondre aux besoins des élèves du degré I ainsi qu'à la population de la Ville de Fribourg, le Conseil communal a décidé le maintien de la bibliothèque francophone ainsi que de la subvention à la bibliothèque allemande.

## **7. Institutions et assurances sociales**

### **PET (programme d'emploi temporaire)**

Voir ci-dessus les arguments qui ont incité le Conseil communal à reprendre ce programme au sein de la Commune.

### **Accueils extrascolaires**

L'article 60 de la Constitution cantonale est le suivant :

*1 L'Etat met en place un système de prestations en faveur de chaque enfant.*

*2 Il octroie des prestations complémentaires pour les enfants en bas âge des familles dont les moyens financiers sont insuffisants.*

*3 En collaboration avec les communes et les particuliers, l'Etat organise un accueil de la prime enfance jusqu'à l'entrée à l'école obligatoire et peut mettre sur pied un accueil parascolaire. Ces prestations doivent être financièrement accessibles à tous.*

La Constitution de 2004 parle déjà des accueils extrascolaires et préconise une participation du Canton. A ce jour, que ce soit pour les crèches ou les accueils extrascolaires, l'Etat n'octroie aucune prestation. Conscient du besoin de plus en plus grand des habitants de la Ville dans ces accueils extrascolaires, le Conseil communal maintient pour le budget 2010 l'offre pour les accueils extrascolaires en l'état, tout en relevant qu'il existe actuellement une longue liste d'attente d'enfants demandant à pouvoir bénéficier de ce service.

## **CHAPITRE II**

### **ANALYSES DES COMPTES PAR NATURE**

Pour permettre une meilleure lisibilité des budgets par rapport au plan financier, le Conseil communal propose de faire une première analyse du budget selon la classification par nature et ensuite de revenir à une analyse selon la classification administrative, qui est celle faisant foi pour l'adoption du budget.

#### **A. Charges**

Les charges générales de la Commune se montent, au budget 2010, à Fr. 214'364'397,-- contre Fr. 213'361'508,-- au budget 2009. Les charges ont progressé de 0.46 %.

		Budget 2010	Budget 2009	Ecart en %
30	Charges de personnel	54'397'660	54'210'840	0.34
31	Biens, services et marchandises	26'288'152	25'925'066	1.40
32	Intérêts passifs	5'715'400	6'810'400	-16.08
33	Amortissements	11'167'927	11'254'516	-0.77
35	Remboursements et participations à des collectivités publiques	62'393'440	55'620'677	12.18
36	Subventions accordées	30'185'250	35'435'160	-14.82
38	Attributions aux réserves	1'930'210	2'002'680	-3.62

Les charges de la rubrique 30 "Charges de personnel" n'augmentent que de 0,34 %, largement en deçà de l'objectif maximal de 1,5 % que le Conseil communal s'était fixé. Les mouvements de personnel sont expliqués dans le chapitre V, page 24.

Les charges de la rubrique 31 "Biens, services et marchandises" augmentent de 1.4 % et sont parfaitement en ligne avec l'objectif du Conseil communal de n'augmenter cette rubrique que de 1,4 %. Il faut relever qu'un effort particulier a été mis dans ce budget pour l'entretien des immeubles du patrimoine administratif et plus particulièrement les écoles. Les montants globaux pour "Les prestations de tiers pour l'entretien des immeubles" ont été augmentés de Fr. 315'000,--, passant de Fr. 3'762'850,-- en 2009 à Fr. 4'077'800,-- en 2010.

Les charges de la rubrique 32 "Intérêts passifs" diminuent de 1,095 mio de francs liées à la diminution de la dette. Cette réduction est aujourd'hui le fruit de la politique du Conseil communal du blocage des amortissements à 7,2 mio par année (sans la Step et Châtillon) ainsi que du remboursement de 30 mio d'emprunts, en fonction des échéances, suite à la vente de la CEV au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Il faut tout de même remarquer que la vente de la CEV a permis de diminuer la charge de la dette, mais en corollaire, elle a diminué les recettes de la rubrique 42 "Revenus des biens" de l'ordre de 0,8 mio par année.

Les charges de la rubrique 33 "Amortissements" sont totalement dans les objectifs du Conseil communal. Si l'on enlève les amortissements de la Step de 3,5 mio de francs, ainsi que ceux de Châtillon de 1.09 mio de francs, les autres amortissements s'élèvent à 6.67 mio de francs (voir p. 22).

Les charges de la rubrique 35 "Remboursements et participation à des collectivités publiques" augmente de 12,18 %. Comme expliqué, ci-dessus, la mise en place de l'Agglomération implique des changements importants entre les différentes rubriques comptables. La rubrique 35, plus précisément la rubrique 352 "Autres communes", augmente de Fr. 6'807'500,--. Cette augmentation s'explique pour 6.55 mio par les transferts suivants, :

- Cutaf, rubrique 36 en 2009, reprise par l'Agglomération et transférée à la rubrique 35 en 2010 pour 5,2 mio
- Subventions pour manifestations à caractère régional, rubrique 36 en 2009, reprises par l'Agglomération et transférées à la rubrique 35 en 2010 pour 0,8 mio
- Subvention à des institutions privées pour manifestations à caractère régional, rubrique 36 en 2009, reprise par l'Agglomération et transférée à la rubrique 35 en 2010 pour 0,3 mio
- Déléguée aux affaires économiques, dans différentes rubriques en 2009, reprise par l'Agglomération et transférée à la rubrique 35 en 2010 pour 0,15 mio
- Nouvelle rubrique créée par l'Agglomération en 2010 "Protection environnement et aménagement" pour 0.1 mio.

Le solde des augmentations est principalement dû aux coûts plus importants en 2010 pour l'aide et les soins à domicile (+ Fr. 60'000,--), les indemnités forfaitaires (+ Fr. 60'000,--) ainsi que les service des ambulances pour (Fr. 40'000,--).

En ce qui concerne les subventions accordées, la rubrique 36 est amputée des montants repris dans la rubrique ci-dessus par l'Agglomération. La diminution n'est que de 5,25 mio. Le tableau remis dans le cadre de l'analyse de subventions sans l'aide sociale, le trafic régional et l'aide et les soins à domicile, permet de voir de manière détaillée l'évolution de chacune des



subventions. Le budget 2010 augmente de manière très importante au chapitre des subventions pour les personnes physiques (rubrique 362) puisque ces montants passent de Fr. 16'143'610,-- en 2009 à Fr. 17'495'630,- en 2010.

La rubrique 38 "Attributions aux réserves" est constituée de la réserve de 1,30 mio pour la 2<sup>ème</sup> année d'école enfantine, suite au versement prévu de la subvention de l'Etat d'un montant de 10 mio par année à répartir entre les communes pendant 6 ans soit de 2009 à 2014. Le détail de la rubrique est le suivant :

**a) Attributions aux réserves**

259.382.00	Attribution réserve pour 2ème année d'école enfantine	Fr.	1'300'000.00
410.380.00	Contribution achat abris PC	Fr.	30'000.00
521.380.00	Places de parc et place de jeux	Fr.	36'500.00
531.380.00	Châtillon, remise en état	Fr.	406'000.00
532.380.00	Step : attribution à la réserve	Fr.	40'710.00
613.380.00	Fonds de rénovation des immeubles du patrimoine financier	Fr.	117'000.00
		<b>Fr.</b>	<b>1'930'210.00</b>

**B. Recettes**

Il est prévu une diminution des recettes générales de Fr. 213'361'508 au budget 2009 à Fr. 207'969'943 au budget 2010. Les principales fluctuations sont enregistrées dans les rubriques par natures suivantes :

		Budget 2010	Budget 2009	Ecart en %
40	Impôts et taxes	120'199'000	120'719'000	-0.43
41	Patentes, Concessions	305'500	395'400	-22.74
42	Revenus des biens	8'131'140	11'730'440	-30.68
43	Contributions, émoluments, taxes, ventes	35'849'895	36'482'295	-1.73
44	Parts à des recettes sans affectation	2'250'000	2'200'000	2.27
45	Remboursements de collectivités publiques	15'626'960	14'289'546	9.36
46	Subventions acquises	1'023'590	864'900	18.35
48	Prélèvement sur les réserves	2'297'500	2'182'700	5.26

Le budget 2010 enregistre une diminution des impôts et taxes de 0,5 mio par rapport à 2009. Cette diminution s'explique principalement par l'effet conjugué de la diminution des barèmes fiscaux et de la diminution des recettes fiscales des personnes morales due à la crise financière mondiale. Cela engendre une forte diminution des recettes fiscales de 1.8 mio de francs pour le budget 2010 (99.3 mio) par rapport au budget 2009 (101.1mio). Heureusement, la contribution immobilière progresse de 0,9 mio en 2010 par rapport à 2009.

La diminution de la rubrique 41 "Patentes et concessions" est essentiellement due aux revenus générés par l'affermage des affiches.

La rubrique 42 "Revenus des biens" diminue de 30.68 % suite à la suppression du revenu extraordinaire de 4,293 mio lié à la vente de la Caisse d'épargne de la Ville en 2009 Les placements à terme ont aussi été diminués, suite au remboursement en 2009 de 30 mio d'emprunts, ce qui engendre une diminution des liquidités du même ordre. Il faut relever qu'en 2010 le montant de 0.7 mio a été intégré pour les échanges de terrain dans le cadre de l'avenue de la Gare sud.

La rubrique 43 "Contributions, émoluments, taxes, ventes" diminue de 1.73% pour les raisons suivantes :

- La diminution des recettes liées à Châtillon (Taxe de décharge 0.355 mio et taxe OTAS 0,112 mio).
- Suite à l'introduction du passeport biométrique, les recettes liées à la vente de cartes d'identités ont aussi diminuées de 0,133 mio.
- Le durcissement des conditions d'obtention de l'AI engendre une diminution des remboursements des assurances sociales de 0,6 mio.
- Par contre, la rubrique "Amendes" augmente de 0,38 mio suite à l'introduction, fin 2009, des installations de surveillance de la circulation routière aux feux rouges.

La rubrique 45 "Remboursements de collectivités publiques" augmente de 1.34 mio, à cause principalement de l'augmentation des remboursements de l'Etat pour l'aide sociale.

La rubrique 48 "Prélèvements sur les réserves" évolue de la manière suivante :

110.482.00	Fonds de conservation archives	Fr.	5'000.00
256.482.00	Construction H.L.M	Fr.	100'000.00
257.482.00	Assainissement immeubles anciens	Fr.	40'000.00
410.480.00	Réserve place d'abris	Fr.	137'700.00
521.480.00	Places de parc public	Fr.	14'800.00
531.480.00	Châtillon, remise en état	Fr.	1'000'000.00
532.480.01	Canalisations	Fr.	1'000'000.00
		<b>Fr.</b>	<b>2'297'500.00</b>

### **Répartition des recettes générales**

Les recettes générales se répartissent (hors imputations internes) en :

- impôts et taxes : 64.7% en 2010 contre 63.9 % en 2009 et 66 % en 2008
- autres recettes : 35.3% en 2010 contre 36.1 % en 2009 et 34 % en 2008

## **CHAPITRE III**

### **EVOLUTION DES RECETTES GÉNÉRALES, SELON LA CLASSIFICATION ADMINISTRATIVE**

#### **A. EVOLUTION DES RECETTES FISCALES**

Il faut rappeler que, suite à la bascule d'impôt due à la reprise du RHF par le Canton, le coefficient de l'impôt de la Commune a été ramené de 85 ct à 77,3 ct pour 2007 et les années suivantes. Les estimations pour l'année fiscale 2010 tiennent compte de ce coefficient, mais gardent celui de 85 ct pour les années fiscales antérieures à 2007.

Les estimations des recettes fiscales pour l'année 2010 ont été établies tant sur la base de renseignements obtenus auprès du Service cantonal des contributions que des résultats des comptes 2007, 2008 et du budget 2009. Les chiffres donnés par l'Etat ont dû être appréciés à leur juste valeur pour tenir compte des différences particulières entre l'Etat et la Commune, notamment sur le mouvement interne des contribuables. L'entretien avec un représentant du Service cantonal des contributions se révèle, d'année en année, extrêmement important.

#### **Remarques générales :**

Au moment de la préparation du budget 2010, les résultats des impôts 2008 des personnes physiques ne sont pas encore connus, puisque les dernières taxations, notamment celles des indépendants, ne seront rendues qu'au début de l'année 2010. Quant aux taxations des personnes morales, l'Etat est en train de réaliser celles portant sur les années 2007-2008.

Les prévisions fiscales ont été estimées en tenant compte particulièrement de 3 éléments importants :

- la constitution de provisions lors des budgets précédents;
- la situation économique;
- les conséquences financières de la modification de la loi sur les impôts cantonaux.

## Evolution des recettes fiscales sans les taxes sur les spectacles

	Budget 2010	Budget 2009	Comptes 2008
Impôt sur la fortune	7'000'000	7'700'000	7'277'679
Impôt sur le revenu	66'800'000	66'300'000	66'415'814
Impôt sur les prestations et les bénéfiques en capital	1'300'000	1'400'000	1'282'723
Impôt à la source	4'800'000	4'800'000	4'899'550
Impôt sur le capital	3'900'000	4'150'000	3'943'239
Impôt sur le bénéfice	15'500'000	16'750'000	15'658'172
Contribution immobilière	14'500'000	13'650'000	13'545'937
Impôt spécial des immeubles	1'050'000	1'000'000	1'126'759
Impôt sur les gains immobiliers	800'000	620'000	920'071
Droits de mutations immobilières	2'700'000	2'500'000	3'703'285
Impôt sur les successions	660'000	600'000	270'161
<b>Totaux</b>	<b>119'010'000</b>	<b>119'470'000</b>	<b>119'043'388</b>

## **B. EXAMEN DE DÉTAIL DES PRINCIPALES RECETTES FISCALES**

### **1. Personnes physiques**

#### **a) Impôt sur le revenu**

En préambule, il faut constater, à valeur constante, une augmentation relativement faible du rendement de l'impôt 2007 par rapport au rendement de l'impôt 2006. En effet, suite au changement du coefficient fiscal, la Ville de Fribourg a perdu, entre 2006 et 2007, 4.77 mio de recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, soit une diminution de 7 %. A valeur constante, soit avec un coefficient ramené à 0.85, la Ville de Fribourg aurait augmenté ses recettes fiscales entre 2006 et 2007 de 1,58 mio, soit de 2,3 %. Au niveau cantonal, les recettes cantonales ont augmenté de 5.1 % durant la même période.

Voici un tableau sur l'évolution de l'impôt sur le revenu des personnes physiques entre la Ville et le Canton :

Année	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		en mio	Accroissement		en mio	Accroissement	
			en mio	en %		en mio	en %
2002	0.85	71.10			535.71		
2003	0.85	70.12	-0.98	-1.4%	555.81	20.10	3.8%
2004	0.85	70.95	0.83	1.2%	559.3	3.49	0.6%
2005	0.85	68.39	-2.558	-3.6%	571.16	11.86	2.1%
2006	0.85	68.50	0.108	0.2%	578.78	7.62	1.3%
2007 effectif	0.773	63.73	-4.77	-7.0%	608.39	29.61	5.1%
2007 comparatif	0.85	70.08	1.58	2.3%			

L'évolution démographique de la Ville démontre que pour 2008 par rapport à 2007, la population dite légale a augmenté de 248 personnes, soit une augmentation de 0.73 %. Pour la même période, le Canton a augmenté sa population de 5'296 personnes, soit de 2 %. Cette augmentation de population motive tout de même le Service des finances à suivre de manière pondérée les augmentations de revenus prévues par l'Etat pour les années 2008, 2009 et 2010, tout en restant prudent sur le chiffre final qui a été, par rapport au calcul théorique, pondéré.

L'Etat a arrêté son estimation fiscale de l'impôt sur le revenu 2010 à 638 mio, calculé de la façon suivante :

- impôt 2007 : 608 mio;
- impôt 2008 : + 3.7 % par rapport à 2007, d'où 630 mio;
- impôt 2009 : 0 % par rapport à 2008, d'où 630 mio Cette estimation tient compte d'une diminution de la fiscalité des personnes morales de 22,9 mio;
- impôt 2010 : 1.2 % par rapport à 2009, d'où 638 mio, en tenant compte d'une baisse du barème de l'impôt sur le revenu qui sera introduit le 01.01.2010 pour 9 mio (modification du barème fiscal).

Compte tenu de ces chiffres et de ces prévisions, la recette de l'impôt communal pour le budget 2010 peut s'établir de la façon suivante :

Estimation cantonale de l'impôt sur le revenu 2010 : 638 mio  
 Part communale 2007 à cet impôt cantonal 2007 : 13.58 %  
 Estimation fiscale de la Ville pour l'impôt 2010 :  
 638 mio x 77,3 % x 13.58 % Fr. 66'973'029,--  
**arrondi à Fr. 66'800'000,--**

Le montant a été diminué de 0,173 mio pour tenir compte du risque lié à une augmentation moins élevée des impôts pour la Ville de Fribourg pour les années 2008, 2009 et 2010 et de l'érosion de la part de la Ville de Fribourg dans l'impôt cantonal. En effet en 2006 le pourcentage était de 13,84 % et il n'est pour l'année fiscale 2007 que de 13,58 %.

#### b) Impôt sur la fortune

L'impôt sur la fortune des personnes physiques a augmenté entre l'année fiscale 2006 et 2007. Le tableau ci-dessous démontre que cet impôt a diminué de 7,9 % dû à la diminution du coefficient. A valeur constante, soit avec un coefficient ramené à Fr. 0,85, la Ville aurait augmenté de 1.3 % ses recettes fiscales entre ces deux années, alors qu'au niveau cantonal il a augmenté de 5.1 % :

Année	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		en mio	Accroissement en mio   en %		en mio	Accroissement en mio   en %	
2002	0.85	6.82			48.73		
2003	0.85	6.59	-0.226	-3.3%	53.58	4.85	10.0%
2004	0.85	7.24	0.65	9.9%	55.79	2.21	4.1%
2005	0.85	8.20	0.96	13.3%	62.66	6.87	12.3%
2006	0.85	8.25	0.05	0.6%	67.54	4.88	7.8%
2007 effectif	0.773	7.6	-0.65	-7.9%	71	3.46	5.1%
2007 comparatif	0.85	8.36	0.11	1.3%			

Pour l'année 2010, l'Etat a arrêté l'estimation des recettes fiscales cantonales à 65 mio.

Dans ces conditions, l'estimation fiscale pour la Ville en 2010 devient la suivante :

Estimation cantonale de l'impôt sur la fortune 2010 : 65 mio  
 Part communale 2007 à cet impôt cantonal 2007 : 13.88%  
 Estimation fiscale de la Ville pour l'impôt 2010 :  
 65 mio x 77,3 % x 13.88 % Fr. 6'974'006,--  
**arrondi à Fr. 7'000'000,--**

## 2. Personnes morales

### a) Impôt sur le bénéfice

L'impôt sur le bénéfice des personnes morales évolue de manière soutenue entre l'année fiscale 2002 et 2005. Il faut rappeler que depuis 2007, l'UBS ne paie plus d'impôt sur le bénéfice, à cause des déficits que cette banque a enregistrés. Heureusement, dans le même temps, la banque cantonale a été fiscalisée et paie des montants importants d'impôts. L'évolution depuis 2002 de la Commune et du Canton est la suivante :

Année	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		en mio	Accroissement en mio   en %		en mio	Accroissement en mio   en %	
2002	0.85	10.46			55.52		
2003	0.85	11.26	0.8	7.6%	54.79	-0.73	-1.3%
2004	0.85	13.30	2.04	18.1%	61.53	6.74	12.3%
2005	0.85	17.12	3.822	28.7%	65.11	3.58	5.8%
2006	0.85	16.24	-0.881	-5.1%	82	16.89	25.9%
2007 effectif	0.773	17.35	1.109	6.8%	92	10.00	12.2%
2007 comparatif	0.85	19.07	2.83	17.4%			

Dans ses estimations de recettes fiscales cantonales pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, l'Etat constate que les projections font apparaître des fluctuations très différenciées suivant les régions examinées. Ainsi, a-t-il retenu, dans son budget, une proposition de 70 mio pour l'exercice 2010. Ce montant tient compte d'une taxation à Fr. 0,-- de UBS S.A. pour les années fiscales 2007, 2008 et 2009, soit une perte de importante pour la Ville de Fribourg par rapport à l'année fiscale 2006.

Le budget 2010, outre l'estimation 2010, aura un fort reliquat pour les impôts 2008 et 2009. C'est pourquoi l'estimation a été effectuée de la manière suivante :

Impôt 2008 :	estimation 16.481 mio à 100 % - 75 % déjà provisionné, soit un reliquat de 25 %	Fr. 4'120'000.00
Impôt 2009 :	estimation 15.162 mio (-8 %/2008) à 75 % - 65 % déjà provisionné, soit un reliquat de 10 %	Fr. 1'516'000.00
Impôt 2010 :	estimation 15.162 mio à 65 %	Fr. 9'855'000.00
		Fr. 15'491'000.00
	<b>arrondi à</b>	<b><u>Fr. 15'500'000.00</u></b>

L'Etat a retenu pour son propre budget une diminution de l'impôt sur les personnes morales entre 2007 et 2010 de 22 mio, soit en pourcentage -24 %. Pour la Ville de Fribourg, le Conseil communal propose une diminution de 1,8 mio soit -11 %. En effet, nous estimons que la Ville souffrira aussi de la crise, mais son tissu économique devrait, selon sa structure, être moins touché que d'autres communes. En effet, les entreprises d'exportation du secondaire et du luxe sont les premières à souffrir de la crise. Ces firmes ne se trouvent pas en Ville.

#### b) Impôt sur le capital

L'impôt sur le capital des personnes morales évolue de manière très stable depuis plusieurs années. Depuis 2007, la BCF ainsi que de nouvelles entreprises sont aussi soumises à cet impôt.

L'évolution depuis 2002 a été la suivante :

Année	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		en mio	Accroissement en mio   en %		en mio	Accroissement en mio   en %	
2002	0.85	3.49			12.94		
2003	0.85	3.48	-0.01	-0.3%	15.15	2.21	17.1%
2004	0.85	3.59	0.11	3.2%	16.25	1.10	7.3%
2005	0.85	3.64	0.05	1.4%	16.44	0.19	1.2%
2006	0.85	3.59	-0.05	-1.4%	17.2	0.76	4.6%
2007 effectif	0.773	3.95	0.36	10.0%	19.83	2.63	15.3%
2007 comparatif	0.85	4.34	0.75	20.9%			

Pour 2010, le Conseil communal propose vu la grande stabilité de cet impôt dans le temps d'inscrire le montant encaissé en 2007, soit

**Fr. 3'900'000.--**

### 3. Autres impôts et taxes

#### a) Contribution immobilière

La taxation de la contribution immobilière 2009 a permis d'augmenter de manière substantielle les revenus de cet impôt, grâce aux nouveaux quartiers d'habitation soumis à cette contribution. Le budget 2010 reprend le montant facturé en 2009 soit 14,5 mio.

#### b) Recettes des impôts sur les gains immobiliers et les droits de mutations immobilières

Les montants des droits de mutations immobilières et de l'impôt sur les gains immobiliers restent très difficiles à évaluer et se basent en partie sur l'évolution des années antérieures. Pour l'année 2010, en se basant sur le passé, mais aussi sur l'évolution actuelle du marché immobilier, les droits de mutations ont été arrêtés à Fr. 2'700'000.-- (2009 : Fr. 2'500'000.--) et les gains immobiliers à Fr. 800'000.-- (2009 : Fr. 620'000.--) et représentent la moyenne des 5 dernières années.

## CHAPITRE IV

### EVOLUTION DES CHARGES GÉNÉRALES SELON LA CLASSIFICATION ADMINISTRATIVE

#### COMMENTAIRES DES RUBRIQUES PAR SERVICES

##### 1. Administration générale

###### 100.351.00 Réseau économique

Cette rubrique correspond au mandat de prestations confié à la Déléguée économique de l'Agglomération pour les tâches particulières effectuées pour la Ville de Fribourg.

###### 101.300.00 Jetons de présence et indemnités

Par rapport à 2008, le nombre de séances du Conseil général et des Commissions ne devrait pas varier. En revanche, la Commission des naturalisations fait exception, en raison de l'augmentation importante du nombre de dossiers à traiter, incluant les requérants de 2ème génération. Le nombre de ses séances a en effet doublé en 2009 par rapport à 2008 (40 séances plénières et de consultation).

###### 110.318.02 Honoraires de traduction

Les documents traduits sont en constante augmentation (traduction systématique des Règlements communaux et résumés des messages au Conseil général).

###### 110.318.15 Frais judiciaires et d'expertises

En plus des frais courants, cette rubrique comprend un mandat relatif à l'analyse financière en vue de la fusion 2016 et la poursuite du mandat d'analyse avec Mercuri Urval.

###### 110.319.00 Cotisations

La cotisation à l'Union des villes suisses, de 26 centimes par habitant depuis 2004, a été portée à 60 centimes par habitant dès 2010. L'augmentation qui en découle est d'environ Fr. 13'000,--.

###### 110.431.00 Emoluments de chancellerie

Tous les émoluments ont été revus et adaptés.

###### 111.310.10

###### 111.435.00 Achat et vente de cartes d'identité et passeports

Suite à l'introduction du passeport biométrique, les passeports ne seront plus délivrés par les communes, dès mars 2010. Celles-ci ne délivreront plus que les cartes d'identité seules.

###### 112.318.00 Affranchissements postaux

L'arrangement conclu avec la Poste de Fribourg pour du courrier B à 6 jours distribué en 3 jours a été supprimé, suite à l'introduction du triage du courrier à Eclépens.

##### 2. Finances

###### 200.318.00 Mandat de révision des comptes

Suite à l'attribution du mandat de révision à la fiduciaire Jordan S.A., le montant a été adapté à l'offre remise par cette société.

###### 210.318.00 Frais de contentieux

Le travail toujours plus conséquent du secteur contentieux à cause de l'augmentation des "mauvais payeurs" et la reprise du contentieux de la police locale engendre une augmentation des coûts. Il faut relever que la Ville de Fribourg est site pilote pour pouvoir envoyer dès le 1er décembre 2009 toutes les réquisitions de poursuites via les réseaux informatiques. Cette nouvelle pratique devrait permettre de diminuer les coûts facturés par les offices de poursuite.

###### 220.422.11 Portefeuille (recettes)

La société Frigaz S.A. a augmenté son dividende lors des comptes 2008. Le budget 2010, qui va comptabiliser les dividendes liés aux comptes 2009 de Frigaz S.A. a intégré cette augmentation de Fr. 128'450,--.

###### 231.424.00 Ventes de terrains (recettes)

Cette rubrique intègre le montant de Fr. 700'000,-- pour les échanges de terrain votés dans le cadre de la Gare sud.

#### 240.322.00 Intérêts des dettes à moyen et long termes

Suite à la vente de la CEV et la politique restrictive en matière d'investissement, la dette a été ramenée de 216 mio en 2006 à 170 mio au 30 septembre 2009. De ce fait, la charge des intérêts de la dettes diminue de manière importante par rapport au budget 2009.

### 3. Ecoles

#### 301.351.00 Centre professionnel cantonal

La différence de Fr. 118'303,- s'explique par l'augmentation du coût de la part apprenti qui a passé de Fr. 279,- à Fr. 333,- (part liée au domicile de l'apprenti) et Fr. 252,- à Fr. 301.50 (part liée au domicile de l'employeur). La raison essentielle de cette forte augmentation est la conséquence du report des coûts de l'agrandissement du centre professionnel. En effet, les coûts globaux pour le canton à splitter dans les communes a passé de Fr. 1'500'000,- à Fr. 1'650'000,-, s'agissant du total lié au domicile de l'apprenti et également de Fr. 1'500'000,- à Fr. 1'650'000,-, pour ce qui est du total lié au domicile de l'employeur, soit une augmentation de Fr. 300'000,- à répartir au prorata des entreprises et des apprentis. Par ailleurs, le nombre d'apprentis domiciliés en Ville a passé de 493 à 522 et le nombre d'apprentis travaillant dans une entreprise sise à Fribourg a passé de 1200 à 1264, soit au total une augmentation de 93 apprentis.

#### 320.302.02 Indemnités des chefs de bâtiments et responsables informatiques

L'augmentation de charge de Fr. 19'050,- s'explique par une réadaptation du coût de l'unité de décharge communiqué par le service des ressources de la Direction de l'Instruction publique, de la culture et du sport. En effet, ce coût s'élève à environ Fr. 4'000,- et non à 3'200,- comme indiqué dans le cadre de l'élaboration du budget 2009. Ce nouveau montant tient compte de la nouvelle classification des enseignants.

#### 320.318.01 Séances et cours d'information

L'augmentation de la charge correspond à l'augmentation du nombre de cas graves survenus en 2008, respectivement en 2009 et qui ont nécessité plusieurs séances d'informations et interventions du planning familial. Il y a lieu de constater en l'espèce une recrudescence d'événements contraires aux mœurs impliquant des enfants de plus en plus jeunes. A relever à cet égard

que le montant des comptes 2008 relatifs à cette rubrique s'élevait à Fr. 22'270,-.

#### 320.318.10 Transport des élèves

Le montant de cette rubrique doit être compris avec la recette indiquée sous la rubrique 320.436.05 correspondant au montant versé par les parents à l'enseignant à titre de participations aux transports (carte TPF pour déplacements dans le cadre scolaire). Il en résulte dès lors que la charge effective des transports scolaires est de Fr. 30'000 (Fr. 50'000,- ./ Fr. 20'000,-). En 2009, le montant réel avait été estimé à Fr. 24'500,- (Fr. 38'000,- ./ Fr. 13'500,-). A cet égard, il importe de relever que si le montant de la charge correspondant aux abonnements TPF peut être déterminé d'une manière relativement précise, tel n'est pas le cas pour celui de la recette mentionnée qui ne dépend que de la volonté des enseignants de prévoir des activités nécessitant un plusieurs transports par année. Cela dit, l'ouverture d'une classe à la Neuveville a eu pour conséquence une augmentation de la charge. En effet, seuls les élèves de l'école de l'Auge – Neuveville ont droit au transport scolaire. Pour le reste, l'augmentation réelle de Fr. 5'500,- tient également compte de l'augmentation des coûts des transports. A relever à cet égard que le montant des comptes 2008 relatifs à ladite rubrique s'élevait à Fr. 49'967,-.

#### 325.318.00 Examens, traitements logopédiques et de psychomotricité

Comme relevé dans le message du budget précédent, "une des conséquences de la RPT a eu pour effet la reprise par le canton des mesures AI jusqu'ici financées par la Confédération. Jusqu'au 31 décembre 2006, les mesures dites à haut seuil étaient financées à 100% par l'AI et représentaient pour la Ville de Fribourg environ Fr. 490'000,-. S'agissant des mesures à bas seuil (traitements légers en logopédie et psychomotricité), elles étaient financées par le canton à hauteur d'environ 43%, ce qui laissait aux communes une charge avoisinant le 57% du coût effectif de la prestation. Depuis l'entrée en vigueur de la RPT, si les mesures à bas seuil sont toujours subventionnées par le canton de la même manière que par le passé, le canton refacture aux communes le 55% des frais liés aux mesures dites à haut seuil, ce qui représente une charge supplémentaire pour notre Commune. En conséquence, le montant de la rubrique 325.318.00 a dû être augmenté de Fr. 270'000,- pour passer en 2009 à Fr. 605'000,-". S'agissant du budget 2010, ce montant passe à Fr. 653'000,- pour les mêmes motifs. Cette prévision est corroborée par la situation des comptes 2008 dont la rubrique laissait apparaître une charge effective de Fr. 655'274.15.

#### 340.318.00 Education à la santé

Le programme initial d'éducation à la santé voté en décembre 2001 par le Conseil Général dans le cadre du budget 2002 prévoyait à cette rubrique un montant de Fr. 46'200'00. Cela dit, pour l'initiation dudit projet, le montant retenu au budget 2001 était de 20'000,-- en raison du temps nécessaire à la mise en place des différentes prestations. Par la suite, cette même rubrique a évolué de la manière suivante : Fr. 46'000,-- en 2003, Fr. 46'000,-- en 2004, Fr. 30'000,-- en 2005, Fr. 30'000,-- en 2006 et Fr. 15'000,-- en 2007. La raison de cette baisse substantielle résidait pour l'essentiel dans la lenteur de la mise en route du projet qui avait de la peine à intéresser les enseignants, de sorte que le montant des comptes était toujours nettement inférieur à celui des budgets. Il avait cependant clairement été précisé que sitôt que le projet trouvait de l'intérêt chez les enseignants et que de nouvelles prestations pouvaient être mises en place, le budget serait augmenté en conséquence. C'est ainsi qu'en 2008, cette même rubrique a passé au budget à Fr. 20'000,- - pour atteindre en 2009 Fr. 25'000,-- puis en 2010 à Fr. 30'000,--. Aujourd'hui et depuis ces 2 dernières années, force est de constater que les prestations offertes dans le cadre de l'éducation à la santé rencontrent un réel succès.

#### 4. Police locale et circulation

##### 400.410.10 Affermage des affiches (recettes)

Les recettes dépendent directement du nombre d'emplacements concédés à la SGA. En 2009, le montant avait été gonflé dans la perspective d'un affichage très lucratif sur la salle de spectacle (durant le chantier). Or la crise réduit considérablement les commandes publicitaires et aucune commande de cet emplacement n'a été passée. Pour le premier semestre 2009, le recul des produits de la vente a atteint près de 25%.

##### 401.437.00 Amendes de stationnement (recette)

Le montant budgété tient notamment compte des installations de surveillance de la circulation routière aux feux rouges.

##### 403.406.00 Lotos (recettes)

La suppression des lotos à la Grenette pour 2010 a été prise en compte.

##### 403.406.10 Cinémas (recettes)

Le montant a été fixé en tenant compte de la fermeture du Cinéma Studio au 30 juin 2009 et de l'Alpha. De plus, l'introduction dès le 01.01.2010 de la nouvelle LTVA oblige les communes à déduire la TVA sur le billet d'entrée avant imposition.

#### 5. Génie civil et cadastre

##### 510.313.00 Fournitures

Ce montant inclut des fournitures pour les véhicules des Services Industriels. Il en résulte l'imputation correspondante de Fr 35'000.00, rubrique 510.452.00.

##### 520.318.00 Etudes et projets

Ce montant inclut des frais d'études pour les mesures d'accompagnement du projet Poya.

##### 523.311.00 Nouvelles installations

Le crédit total est affecté au remplacement d'armatures d'éclairage public permettant une réduction de la puissance électrique des sources lumineuses tout en conservant la performance d'éclairage. L'augmentation du montant à disposition pour la réalisation de ces travaux permet le remplacement de 20 armatures supplémentaires et va dans le sens des propositions qui ont été faites au Conseil général à ce sujet.

##### 530.310.00 Annonces, journaux, documentation

Ce montant inclut l'élaboration, l'impression et la diffusion d'un nouveau tous-ménages d'information sur la gestion des déchets.

Ce document est mis à jour tous les trois ans.

#### 6. Aménagement et bâtiments

##### 611.314.00 Bâtiments administratifs, entretien par des tiers

Ce montant concerne des travaux indispensables à engager sur les bâtiments administratifs. Il articule deux objets distincts. Le premier est lié à des transformations, notamment pour des motifs de sécurité, des locaux du



Service des tutelles. Le second montant correspond à 2 0/00 de la valeur ECAB du parc immobilier concerné, il est mis à la disposition du service afin de lui permettre d'assumer un entretien minimal et de parer aux imprévus des bâtiments administratifs sous sa responsabilité.

#### 612.314.00 Bâtiments scolaires, entretien par des tiers

Ce montant concerne des travaux indispensables à engager sur les bâtiments scolaires. Il est lié à des interventions de rénovations qui seront menées notamment dans les écoles de Péroilles, du Bourg, de la Neuveville, de l'Auge, du Jura et au CO du Belluard. Le solde correspond à 2 0/00 de la valeur ECAB du parc immobilier concerné, il est mis à la disposition du service afin de lui permettre d'assumer un entretien minimal et de parer aux imprévus des bâtiments scolaires sous sa responsabilité.

#### 613.314.10 Bâtiments locatifs : Sémiramis - frais communs PPE

Cette nouvelle rubrique ne concerne que les logements du complexe immobilier "Sémiramis". Elle correspond à la participation financière à charge de la Ville dans le cadre de la répartition des frais communs PPE, dont les montants étaient auparavant comptabilisés sous la rubrique 614.314.00.

### **7. Culture et tourisme**

#### 820.311.00 Achat d'oeuvre d'art

Cette rubrique est actuellement le seul moyen à disposition de la Ville de Fribourg pour remplir deux tâches fondamentales: soutenir directement la création visuelle fribourgeoise et alimenter sa collection d'oeuvres d'art. Elle avait été supprimée pendant deux ans.

#### 821.365.10 Activités socio-culturelles

L'association des centres de loisirs de la Ville de Fribourg, fragilisée, rend aléatoire sa pérennité et doit dès lors se professionnaliser, sinon elle risque de disparaître (cf. réponse du CC à la question 102 relative à l'ACLF). Dès 2010, les Centres de loisirs (CLF) seront gérés de manière professionnelle par l'association REPER, dans le but de : renforcer les tâches de conduite et de soutien afin de sortir de l'autogestion; assurer la pérennité des CLF; assurer la coordination des CLF; assurer la cohérence des CLF; renforcer la visibilité des CLF.

### **8. Sports**

#### 913. Patinoires

#### 917 Halle omnisports St-Léonard

La mise en exploitation de la 2<sup>ème</sup> patinoire est planifiée pour le lundi 4 janvier 2010.

Le budget de fonctionnement 2010 du Service des sports inclut les montants liés aux charges et aux recettes des deux patinoires. Il sera cependant nécessaire de vivre quelques exercices comptables afin d'en stabiliser les coûts. Les prévisions annoncées devraient cependant être respectées.

De même, en été 2010, sera inaugurée la Halle omnisports. C'est la raison pour laquelle un nouveau chapitre (917) apparaît au budget de fonctionnement 2010.

#### 920.351.01 Halle omnisports du Collège de Ste-Croix

A la suite de la construction de la Halle omnisports dans le secteur de St-Léonard, le déplacement d'activités liées essentiellement à la pratique du basketball va s'opérer. L'intention de la Ville de Fribourg consiste en un désengagement progressif de sa présence au Collège Ste-Croix. Des négociations, débutées au printemps 2009, vont se poursuivre, à ce sujet, jusqu'au printemps 2010. Ainsi, un montant est maintenu à la rubrique concernée pour 2010.

### **9. Institutions et assurances sociales**

#### 1040.365.20 Crèches et garderies d'enfants

La hausse s'explique, pour Fr. 105'000.--, par les augmentations ordinaires de salaires du personnel (indexation de 2% effectuée avec une année de décalage par rapport au personnel communal et progression d'un demi-palier dans l'échelle des traitements). L'application progressive de normes du Service de l'enfance et de la jeunesse compte également pour Fr. 55'000.--. Enfin, une augmentation de Fr. 10'000.-- est nécessaire pour satisfaire la demande de la population auprès de l'accueil familial de jour.

#### 1054.301.00 Traitements personnes en fin de droit

De septembre 2008 à septembre 2009, le taux global de chômage en Ville est passé de 7,9 à 9,6%, en raison de la crise économique. Cette hausse du chômage se poursuit, et les prévisions restent négatives pour 2010. L'augmentation importante du nombre de personnes en situation précaire nécessite donc des moyens financiers plus importants pour leur offrir temporairement un emploi. Cela permet aussi de leur éviter dans certains cas le recours à l'aide sociale, et donc de limiter sensiblement les dépenses du service social.

#### 1110 Aides sociales (de manière globale)

Une hausse généralisée des dépenses d'aide sociale est prévue, principalement due à la situation économique difficile. Une partie des avances d'aide sociale sera très certainement compensée par des revenus en hausse également, mais dans une proportion moindre, en raison des conditions restrictives d'octroi de prestations d'assurance.

## **CHAPITRE V**

### **POLITIQUE DU PERSONNEL**

#### **1. Effectif du personnel et dotation**

Compte tenu des rigueurs budgétaires, la politique d'analyse des cas d'engagement ou de remplacement de postes devenus vacants s'est poursuivie cette année encore. La Ville a ainsi pu économiser certains postes en renonçant à les repourvoir.

Les velléités de création de postes ont également été analysées de façon très rigoureuse. Ainsi, la Ville a renoncé à la création de certains postes, alors même que leur utilité était claire et manifeste. Toutefois cette rigueur n'a pas permis d'ignorer les nouvelles tâches et des nouvelles exigences qui ne cessent d'apparaître. Si, à certains endroits, cet accroissement est supportable, il en est d'autres où il produit un déséquilibre qui conduit à des ruptures ou en accroît le risque de manière exagérée. En plus des perturbations provoquées par ces surcharges, le coût qu'elles génèrent

s'oppose ici directement à l'économie escomptée et force à les remettre en cause. Il en ressort l'évolution des postes notés ci-dessous.

Le budget actuel tient compte de tous ces changements.

#### **a) Nouveaux postes**

0.5 EPT collaborateur administratif au Service des relations humaines (0130) lié à l'insuffisance de la dotation en personnel de ce Service et à l'accroissement des tâches dues à l'administration de la caisse de prévoyance, dès janvier 2010.

1 EPT ouvrier spécialisé, au Service des sports (0917), dès mai 2010, lié à l'ouverture de la Halle omnisports.

1.2 EPT assistant social, au Service des tutelles (1200), dès janvier 2010, pour diminuer le manque d'effectif du Service.

#### **b) Réductions de postes**

Par ailleurs, plusieurs services ont fait des efforts en vue de réduire ou diminuer les charges du personnel. Ainsi, nous pouvons relever les réductions suivantes :

- 0.3 EPT au Service des finances, réorganisation des tâches et poste non renouvelé lors du départ d'une collaboratrice.

- 3 EPT au Service de l'aménagement (Parcs et promenades et cimetière) n'ont pas été remplacés à l'occasion du départ des titulaires.

- 0.1 EPT au secrétariat du Service informatique (0700), entrée en vigueur en mars 2009 à l'occasion du remplacement d'une collaboratrice.

#### **c) Changements effectués en cours d'année**

Certains changements ont dû être effectués durant l'année sans attendre un nouveau cycle budgétaire. Il s'agit des situations suivantes :

0.3 EPT d'augmentation pour le Responsable des naturalisations (0110 Secrétariat communal), lié à l'augmentation de l'activité dans ce secteur, entrée en vigueur en juin 2009.

0.2 EPT secrétariat, au Service des tutelles (1200), lié à des changements d'organisation du secrétariat et à des absences de longue durée. Entrée en vigueur en juin 2009.

**d) Réorganisation et autres changements structureaux**

La reprise par l'Agglomération des tâches de la promotion économique, va conduire à terme à la réduction de 1.9 EPT. Sur cette dotation, 1.45 EPT disparaît immédiatement de l'effectif. Reste 0.45 EPT qui a été transféré à l'Administration générale, le temps qu'une solution définitive soit trouvée.

Une réorganisation du Service des inspections financières et de la sécurité au travail est prévue en 2010 à l'occasion du départ à la retraite du titulaire. A terme cette réorganisation permettra une réduction de 1.2 EPT. En revanche un mandat externe sera nécessaire pour faire face aux obligations légales en la matière.

**e) Variations temporaires**

Il y a encore quelques autres variations d'effectifs qui sont dues à des modifications temporaires. Celles ci sont liés à des questions de santé, de fins d'études, de maternité et autres. Elles ne sont pas spécifiquement commentées.

**f) Dotation**

En conséquence la dotation du personnel va évoluer de la façon suivante : elle était de 446.9 EPT et 540 collaborateurs dans le budget 2009, elle est de 446.2 EPT et 537 collaborateurs dans le budget 2010 en début d'année, et elle baissera encore à 444.6 EPT et 536 collaborateurs en cours d'année. Soit une baisse totale de 2.3 EPT.

**2. Indexation des salaires et évolution des charges du personnel**

En principe, la valeur de l'indice des prix à la consommation de septembre, sert de référence pour le calcul de l'indexation des salaires. Compte tenu du

contexte économique défavorable, il a baissé cette année. Alors qu'il était à 109.5 pt pour septembre 2008, il est à 108.5 pt, soit 1% plus bas pour septembre 2009.

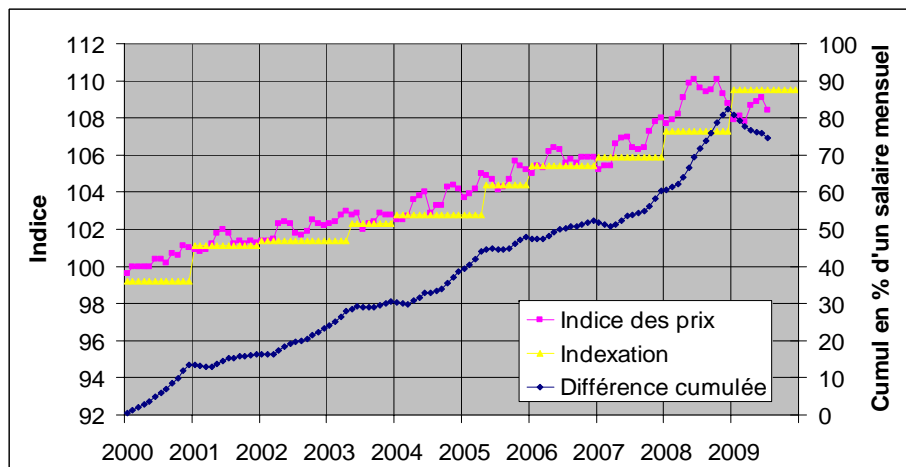
Malgré tout le Conseil communal a décidé de ne pas répercuter cette baisse sur les salaires et de les maintenir à leur niveau actuel pour les raisons suivantes (la grille des salaires 2010 est en annexe à ce message).

**a) La référence est toujours en retard**

La référence pour l'indexation est la valeur de l'indice atteint à la fin de l'année précédente. C'est donc l'indice de l'année écoulée qui détermine l'indexation pour l'année suivante. La tendance générale étant plutôt à la hausse des prix, cela fait qu'usuellement l'indice des prix est généralement plus haut que celui des salaires. Il y a donc chaque mois un "retard effectif". En comptant depuis janvier 2000, l'effet cumulé de ce "retard" atteint aujourd'hui plus de 70% d'un salaire mensuel.

**b) La baisse n'est que temporaire**

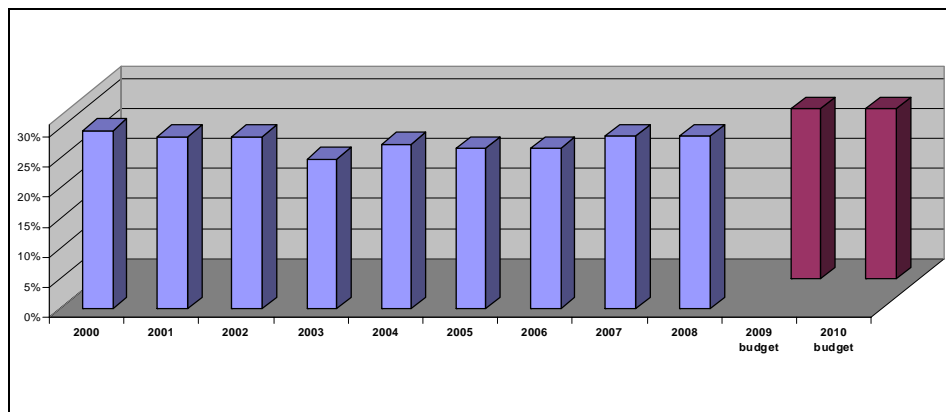
La tendance à la hausse existe toujours; elle est simplement masquée par l'effet de la crise actuelle. Cette crise passée, la hausse reprendra inexorablement. Sur les bases des données connues allant jusqu'au mois de septembre 2009, l'OFS prévoit un renchérissement moyen négatif de -0.4% pour 2009 alors que pour 2010, il prévoit une hausse de 0.9%. Cette baisse est donc bien de courte durée et la hausse reprendra sous peu.



Le graphique ci-dessus illustre l'évolution comparée de l'indice des prix, de l'indexation, ainsi que l'effet cumulé du retard.

Les charges du personnel progressent de Fr. 54'210'840,-- pour 2009 à Fr. 54'397'660,-- pour 2010, soit une augmentation de 0.34%.

Elles représentent cette année le 28.3% des charges totales (sans les imputations internes), soit le même chiffre qu'en 2009.



Le tableau ci-dessus illustre l'évolution des charges du personnel relativement aux charges totales.

## CHAPITRE VI

### SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Une fois de plus, le Conseil communal constate que le report de charges liées à des obligations légales est en augmentation. La diminution constante de la progression des ressources, en 2010 encore, s'avère directement due aux décisions cumulées prises en octobre 2009 par le Grand Conseil. Cette diminution de la fiscalité cantonale par la modification du barème entraîne d'office une diminution des rentrées fiscales au niveau communal. Celle-ci est d'autant plus préoccupante que, pour la première fois, il s'agit d'une baisse réelle et non pas d'une diminution de la progression du rendement fiscal.

Le Conseil communal déplore que les mises en garde exprimées et rappelées régulièrement au Grand Conseil ces dernières années au sujet des conséquences négatives de telles pratiques n'aient pas encore prouvé d'écho suffisant. En effet, le Grand Conseil, dans sa majorité, reste attaché aux arguments liés à une baisse fiscale générale et estime que cette manière de voir l'emporte sur l'autonomie des communes dans le domaine fiscal. De l'avis du Conseil communal, la moindre des choses aurait été, pour le moins, de laisser chacune des communes prendre elle-même la décision de suivre ou non celle du Canton. En persistant dans cette voie, le Grand Conseil a pris le risque d'une distorsion désastreuse en défaveur des communes.

Lors de ces deux dernières années seulement, alors que ses comptes étaient positifs, la Ville de Fribourg a perdu 4,5 mio de revenus fiscaux auxquels il faut ajouter les effets collatéraux de la crise financière qui se prolonge pour certains et dont la portée échappe complètement à la volonté du Conseil communal.

Ce dernier élément est suffisamment explicite pour démontrer l'énorme difficulté pour le Conseil communal de présenter ce qu'il souhaite, évidemment, un budget équilibré et pour montrer que sa marge de manœuvre est de plus en plus ténue. Les pressions financières externes sont de plus en plus fortes et il ne peut s'y soustraire.

Il faut, une nouvelle fois, revenir sur les problèmes de ville-centre. Problèmes connus maintenant depuis plusieurs années, partagés par les chefs-lieux de notre Canton et qui ne sont toujours pas résolus.

Avec la participation du Canton, la nouvelle péréquation financière, proposée au Grand Conseil au courant du mois de novembre 2009, aura enfin apporté des réponses concrètes à cette situation. Au moment de ces choix stratégiques, il est important de garder à l'esprit la solidarité entre les communes, non seulement entre petites qui reçoivent et grandes qui donnent, mais de tenir compte aussi des besoins complémentaires spécifiques qui découlent des centres urbains. Cette nouvelle péréquation et son rééquilibrage bénéfique des fonds sont indispensables pour notre cité dès 2011.

Cependant, cette nouvelle péréquation intercommunale ne pourra pas, à elle seule, résoudre les problèmes de la Ville et des grandes communes. De plus, les problèmes du financement de l'Aide sociale ne sont toujours pas résolus. La moitié des dossiers cantonaux sont traités par la Ville de Fribourg. La priorité dans ce domaine pour le Conseil communal réside dans la cantonalisation du financement des prestations pour l'aide matérielle, ainsi que pour les coûts de fonctionnement de la structure administrative.

Si, pour garantir le minimum de prestations à leurs habitants, les communes doivent impérativement augmenter leurs impôts, ce processus de compensation fiscale n'a pas de sens. Ce sont toujours les mêmes contribuables qui passent à la caisse, avec le risque évident qu'en cas de hausse fiscale, une partie de ceux-ci la refusent, par référendum.

Le Conseil communal, conscient de cette situation très délicate, continue à tout mettre en œuvre pour ne pas dépasser la cote d'alerte prévue par la loi.

Il est nécessaire de procéder à une analyse rapide des tâches et de la répartition de leur coût entre le Canton et les communes pour trouver entre d'autres solutions constructives et permettre de respecter la règle essentielle : qui commande paie. Le Conseil d'Etat doit donc impérativement s'atteler à une nouvelle vision verticale, pour permettre le désenchevêtrement des financements des prestations entre les deux institutions.

Le Conseil communal, avec l'aide de l'Association des communes, doit avancer dans ce dialogue constructif mais ferme avec le Conseil d'Etat.

D'autres défis attendent les communes dans les années à venir. Le Conseil communal tient à rappeler ici la mise en application de la loi sur l'information et son règlement. Ceux-ci entraîneront des changements importants et demanderont des prestations supplémentaires.

Autre grand chantier, la loi sur les fusions, dont le conseil d'Etat vient de mettre en consultation son avant-projet. Parmi les avis exprimés, celui de la Ville de Fribourg qui a fait une analyse détaillée démontrant le peu d'ambition de ce projet et le manque de considération des besoins des grandes communes.

A la suite de ces négociations avec les initiants de "Fusion 2011", le Conseil communal, avec ses partenaires, s'est engagé à participer à un groupe de travail qui planche déjà sur une analyse des faisabilités d'une fusion à six communes du Grand Fribourg en 2016.

Le Conseil communal est conscient de la situation très difficile de notre Ville et connaît les perspectives économiques peu réjouissantes. Mais il tient à réaffirmer ici sa volonté de maintenir les prestations qui, selon l'analyse précitée, ne sont en aucun cas en augmentation, mais plutôt en stagnation, voire en diminution. Avec un optimisme mesuré, le Conseil communal peut espérer, en plus de la nouvelle péréquation qui doit encore recevoir l'aval du peuple en mars prochain, une certaine reprise économique et bancaire et l'arrivée de nouveaux contribuables dans les nombreux logements construits dans notre cité.

## CHAPITRE VII

### BUDGET DES SERVICES INDUSTRIELS (S.I.)

#### A. Généralités

L'augmentation régulière des activités pour Frigaz S.A. génère des recettes toujours plus importantes par la répartition des coûts de personnel et d'infrastructures (bâtiment, véhicules).

Suite à la décision du Conseil général du 18 décembre 2007 d'attribuer un centime par m<sup>3</sup> d'eau vendu pour des projets dans le domaine de l'eau potable, le fonds de réserve est doté pour 2010 d'un montant supplémentaire de Fr. 37'000,--.

Le budget 2010 présente des recettes de Fr. 13'777'980,-- et des dépenses de Fr. 13'724'650,-- , soit un excédent de recettes de Fr. 53'330,-- après attribution de Fr. 220'000,-- à la réserve pour égalisation du prix de l'eau et les infrastructures.

#### B. Les charges

Abstraction faite des imputations internes, des fontaines publiques et des montants attribués à la réserve pour l'égalisation du prix de l'eau, les charges effectives évoluent comme suit :

	<b>Comptes 2008</b>	<b>Budget 2009</b>	<b>Budget 2010</b>
Administration	444'758	521'500	463'400
Personnel	6'139'339	6'672'400	7'049'500
Maintenance informatique	309'326	380'000	383'000
Véhicules	234'982	297'000	288'500
Immeubles	137'132	133'150	136'650
Adductions et distribution	944'702	1'013'950	918'000
Réseaux	758'698	655'400	759'800
Installations	221'695	210'000	231'000
Amortissements (adductions et réseaux)	592'464	583'000	600'000
<b>Total</b>	<b>9'783'096</b>	<b>10'466'400</b>	<b>10'829'850</b>

Le chapitre "Administration", prévoit les frais financiers, les frais d'achat et d'entretien du mobilier et des machines de bureau, les frais de téléphones et les frais administratifs généraux, y compris les frais administratifs facturés par la Ville.

Le chapitre "Personnel" intègre, en plus de l'évolution salariale du personnel, l'engagement d'un collaborateur supplémentaire pour le département "Exploitation" et d'un responsable de projet rattaché à la direction. Ces nouveaux collaborateurs ont peu d'influence sur le budget des SIF, car ils sont essentiellement supportés par Frigaz S.A.

Le chapitre "Maintenance informatique" comprend les frais d'achat et d'entretien des moyens informatiques. L'augmentation provient essentiellement de l'achat de nouveaux postes de travail, du remplacement de cinq PC et du serveur et de l'adaptation des coûts du Services informatique de la Ville de Fribourg liés aux postes supplémentaires.

Le chapitre "Véhicules" reflète les besoins de remplacement et d'entretiens du parc véhicules.

Le chapitre "Immeubles" contient les travaux minimum de maintien de sécurité et de salubrité du site de la Planche inférieure ainsi les frais d'exploitation et d'entretien du bâtiment de Givisiez.

Le chapitre "Adductions et distribution" couvre les frais d'entretien des sources, des stations, des réservoirs et des appareils. Il est influencé à la baisse par la réduction de la taxe de débit payée au Consortium des eaux.

Le chapitre "Réseaux", reflète le programme d'entretien et de renouvellement des réseaux de transport et de distribution.

#### C. Les recettes

Imputations internes, prélèvement à réserve et fontaines publiques déduits, l'évolution des recettes se présente ainsi :

	Comptes 2008	Budget 2009	Budget 2010
Administration	126'676	85'980	119'980
Personnel	3'822'192	4'235'900	4'506'700
Maintenance informatique	205'283	290'800	232'500
Véhicules	139'814	181'200	175'100
Immeubles	425'761	431'200	433'000
Adductions et distribution	5'378'868	5'119'400	5'212'900
Réseau	223'870	20'000	20'000
Installations	496'982	400'000	440'000
<b>Total</b>	<b>10'819'446</b>	<b>10'764'480</b>	<b>11'140'180</b>

L'augmentation des recettes du chapitre "Personnel" provient de facturations plus élevées en relation avec l'évolution de Frigaz S.A.

Le chapitre "Véhicules" contient la part facturée à Frigaz S.A. pour l'utilisation des véhicules.

Le chapitre "Immeubles" contient le loyer facturé à Frigaz S.A. pour l'utilisation du nouveau bâtiment.

Les ventes d'eau ont été estimées avec prudence, en relation avec l'évolution des ventes selon tableau ci-dessous.

Ventes d'eau	2004	2005	2006	2007	2008	Budget 2009	Budget 2010
en milliers de m <sup>3</sup>							
Ménages et artisanat	3'560	3'358	3'194	3'100	3'055	3'200	3'200
Industries	493	513	498	510	527	500	500
<b>Sous-total</b>	<b>4'053</b>	<b>3'871</b>	<b>3'692</b>	<b>3'610</b>	<b>3'582</b>	<b>3'700</b>	<b>3'700</b>
Consortium			84	172	159		
Consortium transfert			1'152	1'098	1'624	1'500	1'500
<b>Total</b>	<b>4'053</b>	<b>3'871</b>	<b>4'928</b>	<b>4'880</b>	<b>5'365</b>	<b>5'200</b>	<b>5'200</b>

#### D. Les institutions gérées par les S.I.

Outre la distribution de l'eau potable en Ville de Fribourg, les S.I. sont chargés de la direction, de la gestion et de l'exploitation de FRIGAZ S.A. et du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines. Les S.I. exploitent le réseau des communes de Villars-sur-Glâne, Givisiez, Corminboeuf, Chésopelloz, Courtepin et Matran sur la base de mandats de gestion.

En 2010, FRIGAZ S.A. versera aux S.I. Fr. 5'206'700,- (2009 : 4'958'800,-) au titre de prestations fournies par le personnel ainsi que pour les frais d'administration, de véhicules, d'immeubles et d'exploitation.

S'agissant du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines, les S.I. reçoivent Fr. 234'000,- au titre d'indemnité de gérance selon convention. Celle-ci a été adaptée à l'indice de renchérissement au 31.12.2008.

D'un autre côté, les S.I. verseront au Consortium Fr. 220'000,- pour la taxe de débit, soit Fr. 32.59 par litre minute pour une souscription de 6'750 l/min.

#### E. Réserve pour égalisation du prix de l'eau

L'évolution de la réserve se présente ainsi :

Etat du 31.12.2008	Fr.	2'951'150
Attribution budgétaire 2009	Fr.	207'900
Attribution budgétaire 2010	Fr.	220'000
Situation prévisionnelle au 31.12.2010	Fr.	3'379'050

## CHAPITRE VIII

### BUDGET DES INVESTISSEMENTS

L'ensemble des investissements communaux porte, pour l'année 2010, sur un montant de Fr. 44'988'900,-- qui se répartit ainsi :

#### Charges d'investissements :

Catégorie I	Fr.	29'826'250.00
Catégorie II	Fr.	6'120'350.00
Catégorie III	Fr.	10'300'000.00
Total des charges	Fr.	<u>46'246'600.00</u>

#### Produits d'investissements :

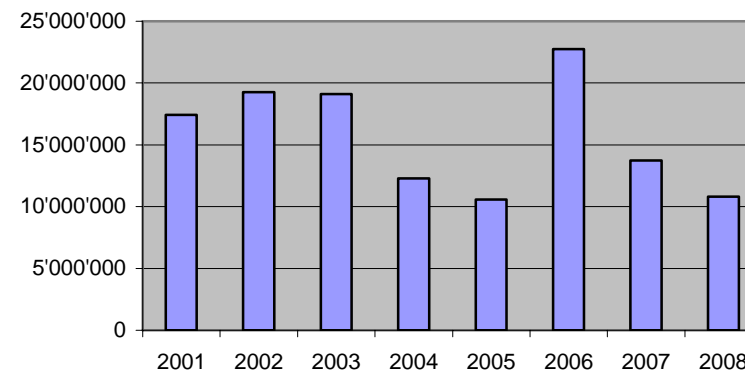
Taxes de raccordement aux égouts	Fr.	1'000'000.00
SSSL : reprise à la réserve Fonds St-Léonard	Fr.	7'000'000.00
SSSL : subvention de la Confédération	Fr.	600'000.00
Salle de spectacle : participation cantonale	Fr.	1'500'000.00
Salle de spectacle : participation de la Bourgeoisie	Fr.	1'500'000.00
Salle de spectacle : participation de Coriolis infrastructure	Fr.	1'200'000.00
Total des produits	Fr.	<u>12'800'000.00</u>
<b>Charges nettes d'investissements</b>	<b>Fr.</b>	<b><u>33'446'600.00</u></b>

Bien que pour l'investissement lié au Site sportif St-Léonard (SSSL), le Conseil général n'ait voté que le montant à charge de la Ville de Fribourg, soit 5 mio, le Conseil communal propose, pour une meilleure transparence des

coûts, de comptabiliser toutes les charges ainsi que les produits liés à cet investissement.

A titre d'information, voici les montants effectivement investis par la Ville pour les comptes annuels 2001 à 2008 :

2001	Fr.	17'422'939
2002	Fr.	19'259'151
2003	Fr.	19'095'896
2004	Fr.	12'275'591
2005	Fr.	10'581'093
2006	Fr.	22'747'374
2007	Fr.	13'716'874
2008	Fr.	10'795'262
	<b>Fr.</b>	<b><u>125'894'180</u></b>





## A. EXPLICATIONS DÉTAILLÉES DES INVESTISSEMENTS

### 1. Catégorie I

Dans cette catégorie figurent les objets déjà décidés par le Conseil général. Il s'agit :

- des investissements inscrits au budget 2009 en catégorie III et pour lesquels une décision a été prise en 2009;
- des investissements de catégorie II prévus au budget précédent, mais qui n'ont pas encore été réalisés, même partiellement et qui doivent être maintenus;
- des tranches annuelles d'investissements importants effectués sur plusieurs années.

Cinq objets figurent dans cette catégorie, à savoir :

618.503.23	Werkhof : aménagement	Fr. 1'500'000.00
618.503.27	Construction salles de spectacles	Fr. 12'000'000.00
620.501.10	Achat des abattoirs et revalorisation	Fr. 2'100'000.00
900.503.05	St-Léonard : réaménagement du secteur	Fr. 13'000'000.00
1030.521.01	Extension Hôpital cantonal (Bertigny III)	Fr. 1'226'250.00
		<b>Fr. 29'826'250.00</b>

### 2. Catégorie II

Objets décidés avec le budget de fonctionnement sur la base des rapports spéciaux suivants :

**110.506.02 Remplacement de la machine de mise sous pli de la Centrale d'impression** Fr. **53'000,--**

En janvier 2003, une nouvelle machine de mise sous pli Koelliker SI 76 était installée à la Centrale d'impression et un contrat annuel de maintenance était signé.

Après six ans d'utilisation, le technicien constate et informe la Centrale d'impression que la machine donne des signes de fatigue, ce d'autant plus que le volume de travail effectué est nettement supérieur à celui prévu au moment du choix de l'appareil. Malgré le contrat de maintenance toujours en cours, le risque de panne est sensiblement accru lors d'une mise sous pli importante, par exemple celle des bordereaux d'impôts.

Selon les offres obtenues à ce jour, le montant à prévoir pour le remplacement de cette machine indispensable au bon fonctionnement de la Centrale d'impression est d'environ Fr. 53'000,--. Les offres seront encore affinées et le meilleur choix sera effectué en collaboration avec l'Economat.

**300.506.10 Renouvellement du mobilier scolaire + informatique** Fr. **367'350,--**

#### 1. Ecoles du cycle d'orientation

Remplacement des chaises devenues irrécupérables et des pupitres ayant subi l'usure du temps.

Application de la conception générale de l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement (TIC), 5<sup>ème</sup> étape.

<u>CO du Belluard</u>	
Mobilier	Fr. 37'900.00
<u>CO de Jolimont</u>	
Mobilier pour le bâtiment du Jura	Fr. 2'900.00
Mobilier pour le bâtiment principal	Fr. 18'550.00
Matériel informatique (TIC)	Fr. 18'000.00
	<hr/>
	Fr. 39'450.00
<u>CO de langue allemande</u>	
Mobilier	Fr. 10'000.00
Matériel informatique (TIC)	Fr. 20'000.00
	<hr/>
	Fr. 30'000.00
<u>2. Ecoles primaires</u>	
Intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement (TIC)	Fr. 125'000.00
Mobilier	Fr. 85'000.00
	<hr/>
	Fr. 210'000.00
<u>3. Ecoles enfantines</u>	
Beamers et câblage	Fr. 25'000.00
Bureaux enseignantes	Fr. 12'000.00
Renouvellement tableaux noirs	Fr. 1'000.00
Mobilier	Fr. 12'000.00
	<hr/>
	Fr. 50'000.00
<b>Total</b>	<b>Fr. 367'350.00</b>

**420.506.21 Achat d'un véhicule de secours routier Fr. 60'000.--**

Depuis 1988, le Centre de renfort de Fribourg est équipé d'un camion poudre – Light-Water qui a progressivement été équipé pour la désincarcération.

Comme ce véhicule prend de l'âge, l'ECAB a mis sur pied un groupe de travail chargé d'étudier son remplacement. Ces réflexions ont abouti au choix d'un véhicule dont la description est la suivante.

- camion tout-terrain 14 t, deux essieux 4x4, double cabine à 6 places, moteur puissant, importante charge utile, treuil, crochet de remorquage, etc.
- équipement de désincarcération adapté aux exigences actuelles avec des agrégats mobiles permettant d'intervenir plus près des véhicules accidentés.
- nombreux outils et équipement spécialisés pour la désincarcération et le sauvetage dans des situations particulières.
- petits moyens d'extinction portables (divers extincteurs + 1 boule rechargeable 50 kg sur chariot).

Il sera appelé à intervenir pour les accidents sur routes nationales, cantonales et communales, pour des sauvetages dans des conditions difficiles (notamment terrain accidenté, sauvetage en profondeur, ascenseurs, accidents avec des machines), ainsi que lors de catastrophes (personnes prises dans des décombres, etc.).

Son coût approximatif est de Fr. 600'000.-- dont 90% seront pris en charge par l'ECAB. Il reste ainsi une participation communale de Fr. 60'000.--. Le taux de subventionnement est très attractif et le renoncement à cette proposition induirait à terme des frais beaucoup plus importants pour la Commune.

**420.506.22 Remplacement d'un véhicule de service Fr. 40'000,--**

Un montant de Fr. 80'000,-- est prévu dans le plan des investissements pour le remplacement, en 2010, de deux véhicules de la Direction de la police locale et de la circulation.

Il s'agit des véhicules suivants :

Ford Galaxy (FR 11'345) : ce véhicule mis en circulation en 1998 compte 100'000 km. Il est utilisé essentiellement pour le transport de personnes dans le cadre du Service du feu et de la protection civile.

Ford Scorpio (FR 69'490) : ce véhicule mis en circulation en 1998 compte 70'000 km. Il est utilisé par la Police locale pour le service du courrier de l'Administration communale, les manifestations et les dépannages (fourrière et sabot).

La Direction de la police locale et de la circulation a effectué récemment, avec les ateliers des Neigles, un examen de ces deux véhicules. Il en est ressorti que le véhicule Ford Galaxy était en principe encore dans un état suffisant pour rouler quelques années, moyennant le remplacement, déjà effectué, de la boîte à vitesses. Son remplacement peut dès lors est repoussé.

En ce qui concerne la Ford Scorpio, la situation n'est malheureusement pas la même. En effet, ce véhicule, qui avait été récupéré auprès du Service du feu, est inadapté à nos besoins. Il est encombrant, peu maniable et son aménagement intérieur pose beaucoup de problèmes par rapport à son usage (transport du courrier, de matériel de signalisation, de sabots, etc.). De plus, sa consommation est excessive (20l/100) et ses coûts d'entretien sont très élevés.

Le montant initialement prévu de Fr. 80'000,-- peut être réduit à Fr. 40'000,--. Ce montant tient également compte de l'investissement nécessaire pour l'équipement de ce véhicule avec les feux bleus et sirènes ainsi que l'enregistreur de fin de course. En principe, il s'agira d'un véhicule à gaz.

**430.501.01 Mesures de modération Fr. 120'000,--**

Le montant alloué aux mesures de modération se rapporte aux projets de l'Agenda 21 local (projets "Modération de trafic" et "Promotion du vélo en Ville") ainsi que l'adaptation du domaine public en vue de l'amélioration de la sécurité (par exemple : chemin de l'école et déplacement des personnes à mobilité réduite). Diverses mesures en faveur des transports publics sont aussi prises en charge par cette rubrique d'investissement.

Cet investissement permet de réaliser des mesures de modération dans le cadre de l'installation de nouvelles zones 30 km/h (ex. Heitera) ou dans le cadre du renforcement des mesures existantes après expertise. La réalisation de mesures à la suite de demandes spécifiques de la population sont également prises en charge par cette rubrique. En 2010, la modération du trafic concernera également les quartiers de la Basse-Ville. En effet, la réalisation de mesures se justifient en raison de la mise en sens unique de l'avenue de la Gare (printemps 2010) et de la réalisation du Pont de la Poya. A noter que même sans la mise en sens unique de l'avenue de la Gare, des travaux de modération devraient être entrepris dans le quartier de la Neuveville. En effet, plusieurs mesures sont nécessaires pour justifier le maintien de la zone 30 km/h actuelle.

A propos de la promotion du vélo, l'aménagement de places de stationnement pour les deux-roues (marquage, signalisation, dispositif antivol et antichute, couverture) contribuent à favoriser l'utilisation du vélo. De même, la prolongation du réseau de bandes cyclables et le subventionnement de l'achat de deux-roues électriques par les habitants de la Ville sont des mesures qui visent à garantir la promotion du vélo.

Enfin, des mesures ponctuelles comme, par exemple, l'abaissement de trottoirs, la mise en place d'îlots de protection des passages pour piétons permettent la réalisation de mesures garantissant une meilleure sécurité.

**430.506.11 Stations de prêt de vélos Fr. 200'000,--**

Si le "Vélib" de Paris a fait l'objet d'une forte médiatisation, ces concepts ne concernent pas uniquement les grandes métropoles européennes. On en compte une vingtaine en France et une quarantaine en Italie. En Suisse, dans

le courant de l'année 2009, plusieurs communes ont mis en place un tel système (par exemple : Lausanne, Morges, Vevey).

Le développement de la mobilité douce et en particulier du vélo est un enjeu majeur en matière de mobilité urbaine et d'environnement. Les distances de 3 à 5 kilomètres sont le plus souvent parcourues en voiture alors qu'elles seraient facilement abordables à vélo. Au niveau fédéral, la prise en compte de la mobilité douce est un critère indispensable pour l'adoption des projets d'Agglomération et l'octroi des aides fédérales. Au niveau cantonal, le plan des mesures sur la protection de l'air incite à la promotion de ce type de mobilité. Enfin, au niveau communal, notre Agenda 21 prône la promotion du vélo en Ville tout comme notre Plan directeur sectoriel des deux-roues légers.

Considérant les utilisateurs potentiels et la topographie de la Ville, un groupe de travail pluridisciplinaire a été mis sur pied pour répondre à la question de l'intérêt et de la faisabilité d'un système de prêt de vélos à Fribourg. Ce groupe de travail se composait de Groupe e, de l'Université, de Fribourg Tourisme, de Pro Vélo et de la Ville. Les réflexions ont porté sur l'intérêt d'un tel système, le choix du système, les emplacements, le financement, la gestion et la stratégie à suivre.

Sur le modèle lausannois, l'objectif est la mise en place d'un premier tronçon dans le courant de l'année 2010 entre la Gare et le Plateau de Pérolles. Par la suite, d'autres stations pourront se greffer à ce tronçon pour former un réseau. Par exemple, le Groupe e, dans le cadre de son plan de mobilité d'entreprise et de son déménagement à Granges-Paccot, pourrait aménager une station. Il en va de même pour le secteur Miséricorde de l'Université ou encore pour le secteur St-Léonard ou l'HFR Fribourg - Hôpital cantonal.

**520.501.93 Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit Fr. 50'000,--**

Conformément aux dispositions de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), le délai pour réaliser l'assainissement et les mesures d'isolation acoustique sur les routes communales est fixé au 31 mars 2018 au plus tard (art. 17 OPB). Le cadastre du bruit routier met en évidence les routes ou tronçons routiers qui nécessitent un assainissement. Ce cadastre est en cours de réactualisation.

Compte tenu de l'importance du réseau routier communal et des projets d'assainissement à entreprendre dans le délai imparti, le crédit d'investissement demandé correspond aux premières études en vue de l'assainissement au bruit routier. Il permettra non seulement d'accélérer le processus de réactualisation du cadastre du bruit, mais également de planifier les plans pluriannuels (art. 20 OPB) ainsi que les projets d'assainissement (art. 20 OPB).

Le coût de ces études a été évalué à Fr. 50'000,--.

**520.501.96 Carrefour Wilhelm-Kaiser-Fonderie : réaménagement Fr. 140'000,--**

L'aménagement actuel de ce carrefour fait l'objet de nombreuses critiques depuis de plusieurs années. Dans les faits, il pose deux types de problèmes. Premièrement, un nombre important d'accidents s'y déroule, en partie à cause de sa géométrie en sifflet des branches Fonderie, Wilhelm-Kaiser induisant des problèmes de visibilité. Deuxièmement, la manière dont les priorités sont organisées n'est pas conforme à la hiérarchie du réseau. En effet, la route principale de la Fonderie, qui fait office de route de liaison entre Villars-sur-Glâne et Marly et dont le statut est cantonal, n'est pas prioritaire par rapport à la route Wilhelm-Kaiser.

Cette situation a conduit la Ville de Fribourg à proposer plusieurs améliorations. En 2003, le Projet général de la CUTAF proposait la mesure P4 "Réalisation du giratoire Charmettes-Fonderie-Kaiser" dans le but d'améliorer la fluidité sur l'itinéraire de délestage du boulevard de Pérolles. Au moment de la construction des nouveaux bâtiments universitaires du Plateau de Pérolles, la question du réaménagement de ce carrefour avait à nouveau été posée. Finalement, la réalisation a toujours été reportée de manière à la coordonner avec la construction de l'Ecole des métiers, dont les travaux sont en cours actuellement.

Récemment, un avant-projet de giratoire a été élaboré. Après son examen par le Service des ponts et chaussées, une simulation informatique du fonctionnement du carrefour a été effectuée. Sur cette base, il a été constaté une amélioration de l'aspect sécuritaire mais aucun progrès quant au fonctionnement à l'heure de pointe du soir.

Par ailleurs, la solution de giratoire était contestée par les TPF en raison de la future éventuelle réexploitation de l'ancienne voie industrielle.

Dès lors, un nouveau réaménagement du carrefour a été proposé. Ce projet prévoit d'inverser les priorités entre les routes de la Fonderie et celle de Wilhelm-Kaiser et d'améliorer la géométrie (donc la visibilité) de la branche Wilhelm-Kaiser. Ainsi, les objectifs initiaux sont mieux atteints pour un coût nettement inférieur (économie de Fr. 400'000,--). La mobilité douce n'a pas non plus été négligée puisqu'il sera possible d'assurer, dans les deux sens, la présence de bandes cyclables et d'une présélection sécurisée. Quant aux piétons, ils bénéficieront d'une traversée protégée à l'aide d'un îlot et de la création d'une place en extrémité de la route des Charmettes.

En effet, il est prévu de fermer l'extrémité de la rue des Charmettes afin de favoriser l'accessibilité piétonne et cycliste aux infrastructures estudiantines (Ecole des métiers et Emaf). Cette mesure permet également de simplifier le fonctionnement du carrefour.

Le devis pour réaménagement se présente comme suit :

● Installation de chantier	Fr.	7'000.00
● Démolition et terrassements	Fr.	17'400.00
● Bordures et pavages	Fr.	32'000.00
● Couches et fondation	Fr.	13'000.00
● Canalisations	Fr.	18'600.00
● Revêtements	Fr.	35'000.00
● Divers et imprévus	Fr.	17'000.00
Total	Fr.	<u>140'000.00</u>

## **520.506.08 Remplacement véhicules voirie Fr. 210'000,--**

Les véhicules à remplacer figurent dans l'inventaire remis en annexe du message no 5 du 15 octobre 2001, consacré à une demande de crédit dans ce domaine.

### 1. Véhicule utilitaire Pony

- Immatriculation : 29.06.1988

Kilométrage : 10'000 heures (500'000km)

Norme antipollution : sans norme

- Utilisation du véhicule à 100%

Porte outils pour arroseuse, cureuse, laveuse, balayeuse.

Transports de matériel pour des interventions ponctuelles en Ville.

Service d'hiver (chasse-neige et salage des trottoirs).

- Etat actuel du véhicule

Très forte usure et corrosion sur l'ensemble mécanique qui n'est plus réparable

Les principaux organes de ce véhicule (moteur, embrayage, boîte à vitesses, essieux) ne sont plus fiables.

- L'achat d'un véhicule du même genre est obligatoire car les agrégats porte outils seront réutilisés et la compatibilité avec une autre marque n'est pas fiable.
- Le coût du remplacement de ce véhicule s'élève à Fr. 130'000,--.

### 2. Chargeuse à pneus

- Immatriculation : 03.01.1979

Kilométrage : 5800 heures

Norme antipollution : sans norme

- Utilisation du véhicule à 100%

Chargeuse à pneus pour le nettoyage et déblayement de la neige ou autres amoncellements de gravats sur les routes et places de parc. Permet le chargement rapide sur les camions de toutes sortes de matériaux. Approvisionnement des silos à gravier et à sel.

- Etat actuel du véhicule

Très forte usure et corrosion. Les pièces de rechange n'existent plus.

- Genre de véhicule de remplacement  
Une chargeuse d'occasion avec système interchangeable permettant l'utilisation de godets et de fourches à palettes pour être encore plus polyvalent.
- Le coût du remplacement de ce véhicule s'élève à Fr. 80'000,--.

**530.506.20 Remplacement du véhicule déchets  
(benne à ordures) - camion 3 essieux Fr. 305'000,--**

- Immatriculation : 04.11.1994  
Kilométrage : 251'000km  
Norme antipollution : Euro 00 (la moins écologique)
- Utilisation du véhicule à 100%
- Etat actuel du véhicule  
Très forte usure et corrosion sur l'ensemble mécanique. Les principaux organes de ce véhicule (moteur, boîte à vitesses automatique, essieux, benne à ordures) ne sont plus fiables.
- Genre de véhicule de remplacement  
Camion aux normes antipollution Euro 5 (les plus sévères actuellement sur le marché) avec benne à ordures pour les déchets ménagers, les déchets verts et le papier/carton.  
  
Le coût du remplacement de ce véhicule s'élève à Fr. 305'000,--.

**532.501.39 Collecteur d'évacuation des eaux Fr. 1'000'000,--**

Cette demande de crédit s'inscrit dans le cadre du processus d'assainissement des collecteurs d'évacuation des eaux.

Les interventions sur le réseau portent sur des tronçons fortement dégradés ou de capacité hydraulique insuffisante, tout en assurant, dans la mesure du possible, une coordination avec les travaux concernant d'autres conduites (eau, gaz...).

1. Collecteur de la route de la Fonderie

Il s'agit de remplacer le collecteur existant.

L'intervention prévue consiste à remplacer un tronçon de diamètre 400 mm, d'une capacité hydraulique insuffisante, par un nouveau collecteur de diamètre 500 mm, sur une longueur de 160 m.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 240'000,--.

2. Collecteur de la rue de Morat

Il s'agit de remplacer le collecteur existant.

L'intervention prévue consiste à remplacer un tronçon de section ovoïde de 750/500 mm, d'une capacité hydraulique insuffisante, par un nouveau collecteur de diamètre 800 mm sur une longueur de 80 m.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 120'000,--.

3. Collecteur de la route de Beaumont

Il s'agit de traiter intérieurement ce collecteur existant, sans fouille ouverte.

L'intervention prévue consiste à fraiser les calcifications et racines présentes sur une longueur de 320 m, puis à poser des manchettes de protection intérieure de diamètre 700 mm aux joints non-étanches.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 150'000,--.

4. Collecteur Les Rames

Il s'agit de curer et d'assainir ponctuellement ce collecteur situé entre les Grandes-Rames et le bassin d'eaux pluviales (BEP) du Grabensaal, sur une longueur de 180 m.

L'intervention prévue consiste, après un curage, à traiter les dégâts des rigoles d'écoulement et des voûtes afin de garantir un écoulement normal et une étanchéité correcte de l'ouvrage.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 90'000,--.

### 5. Contrôle vidéo des canalisations

Il s'agit d'exécuter un contrôle vidéo sur le quartier de Pérolles, soit environ 9'000 m de conduites.

L'intervention prévue consiste à curer et exécuter un contrôle vidéo des canalisations existantes, afin de connaître l'état actuel de celles-ci.

Le devis pour ces travaux se monte à Fr. 150'000,--.

### 6. Entretien courant et gestion du plan d'évacuation des eaux (PGEE)

Des travaux d'entretien courant ainsi que de contrôle sont nécessaires sur le réseau et dans les stations de pompage.

A cela s'ajoute une mise à jour du contrôle des débits et des calculs hydrauliques (gestion du PGEE).

Le coût de ces différentes mesures est estimé à Fr. 250'000,--.

**532.506.01 Station d'épuration de Fribourg -  
renouvellement du système de  
commande** Fr. **590'000,--**

#### 1. Introduction

Le remplacement de la commande des installations a été planifié selon les 3 étapes suivantes :

- étape 2008 : remplacement des postes de supervision (PC et logiciel)
- étape 2009 : remplacement d'un premier groupe d'automates programmables
- étape 2010 : remplacement du solde des automates programmables et du réseau de communication

La première étape a fait l'objet du message du 12 novembre 2007 concernant la position 532.501.37 du budget 2008. Elle est achevée. La deuxième étape

a fait l'objet du message du 11 novembre 2008 concernant la position 532.506.00 du budget 2009. Elle est en cours actuellement.

Le coût total des travaux pour les 3 étapes a été estimé à Fr. 1'700'000,-- hors TVA. Le budget approuvé pour la 1ère étape en 2008 est de Fr. 645'600,-- y.c. TVA et pour la 2ème étape en 2009 est de Fr. 597'180,-- y.c. TVA.

#### 2. Coût de l'étape 3

##### **Fournitures des automates programmables :**

Fourniture automate + entrées / sorties AX2, GX1	Fr.	27'760.00
Fourniture automate + entrées / sorties AX3	Fr.	12'136.00
Fourniture automate + entrées / sorties BX1	Fr.	29'011.00
Fourniture automate + entrées / sorties DX2	Fr.	24'949.00
Fourniture automate + entrées / sorties 2 ponts DP	Fr.	12'475.00
Fourniture automate + entrées / sorties FX1	Fr.	18'480.00
Fourniture automate + entrées / sorties NX1-1	Fr.	25'154.00
Fourniture automate + entrées / sorties NX1-2	Fr.	27'091.00
Fourniture automate + entrées / sorties PX1	Fr.	20'194.00
Fourniture automate + entrées / sorties SX1	Fr.	<u>23'281.00</u>
<i>Total fournitures automates programmables</i>	<i>Fr.</i>	<i>220'531.00</i>

### Programmation et remplacement automates :

Travaux préparatoires divers étape 2	Fr.	5'000.00
Nouvelles fonctionnalités automates et supervision	Fr.	25'000.00
Programmation et remplacement automates BX1	Fr.	30'000.00
Programmation et remplacement automates AX2, GX1	Fr.	34'410.00
Programmation et remplacement automates AX3	Fr.	8'035.00
Programmation et remplacement automates DX2	Fr.	27'680.00
Programmation et remplacement automates ponts DP	Fr.	13'000.00
Programmation et remplacement automates FX1	Fr.	16'405.00
Programmation et remplacement automates NX1-1	Fr.	27'170.00
Programmation et remplacement automates NX1-2	Fr.	25'440.00
Programmation et remplacement automates PX1	Fr.	20'525.00
Programmation et remplacement automates SX1	Fr.	<u>44'800.00</u>
<i>Total programmation et remplacement automates</i>	<i>Fr.</i>	<i>277'465.00</i>

### Récapitulation

Total fournitures automates programmables	Fr.	220'531.--
Total programmation et remplacement automates	Fr.	277'465.--
Indexation des prix 2007 – 2010 : env. 6 %	Fr.	29'004.--
Divers et imprévus	Fr.	<u>20'000.--</u>

Total fournitures automates programmables	Fr.	547'000.--
TVA 7.6%	Fr.	<u>41'600.--</u>
Total étape 3, y.c. TVA	<u>Fr.</u>	<u>588'600.--</u>

**612.503.67 DOSF : étude d'avant-projet et estimation des coûts** Fr. 500'000.--

Les élèves des différents CO sont actuellement dispersés sur plusieurs sites publics dont les locaux ne correspondent plus aux besoins, ce qui a nécessité de louer des surfaces en Ville. En l'état, la DOSF est ainsi hébergée dans des locaux de l'école libre publique (ELP), à l'av. du Moléson, et dans l'école de Jolimont (ancien édifice). Cette situation a pour conséquence de devoir loger des élèves du CO de Jolimont dans des locaux du site du Jura.

Pour rappel, la finalité de la démarche consiste à réaliser un CO de langue allemande (DOSF) unique qui sera implanté sur le site du Jura. Cet équipement scolaire a ainsi fait l'objet d'une procédure sous la forme d'un concours d'architecture ouvert, étant précisé que le programme à réaliser comprend : des locaux d'enseignement, salles de classes et salles spéciales, des locaux administratifs et aire des enseignants, des espaces communs aux utilisateurs du périmètre dont une aula de 300 places, un réfectoire cafétéria et une bibliothèque, 3 salles de sports avec vestiaires, locaux d'engins et surfaces extérieures, un parking souterrain de 60 places et finalement, l'infrastructure technique nécessaire pour un tel centre.

Le Conseil communal, suivant les recommandations prises à l'unanimité du jury, a attribué en séance du 26 mai 2009 le mandat d'architecture au bureau lauréat du concours, Mme Astrid Dettling et M. Jean-Marc Péléraux, architectes à Lausanne.

Le montant inscrit ci-dessus correspond à un premier crédit qui porte essentiellement sur des prestations d'architectes. Celles-ci permettront de développer le dossier architectural et l'estimation des coûts, phase d'avant-projet, et de sélectionner des mandataires spécialisés.

Deux crédits en catégorie III seront ensuite soumis au Conseil général. Le premier portera sur les coûts à engager afin de disposer d'un projet définitif et un devis général à +/- 10 %. Le second crédit traitera spécifiquement du crédit de construction.

**612.503.68 CO de Jolimont - Réfection de l'étanchéité de l'entrée, rénovation des salles de classe et création de douches supplémentaires** Fr. 450'000.--

Le bâtiment du CO de Jolimont a été inauguré en 1972.

L'entrée principale de l'école est formée d'une plateforme recouvrant des locaux techniques, notamment des installations de ventilation des nouvelles cuisines rénovées en 2007 et 2008. Cette plateforme est composée d'une dalle en béton armé, d'une étanchéité bitumineuse et de plaques de recouvrement formant le pavage. De nombreuses infiltrations sont constatées depuis quelques années et des réparations de fortune ont diminué les risques



d'inondation et de court-circuit des installations techniques. De ce fait, il est indispensable, désormais, de remédier à ces problèmes persistants par un assainissement dans les règles de l'art.

Concernant les salles de classe, elles n'ont encore jamais été rénovées. Ces travaux consistent à changer le revêtement de sol et à refaire la peinture des murs et des plafonds.

Suite à l'introduction d'une 3e heure d'éducation physique et sportive au degré 9 dans les Cycles d'Orientation, la clause du besoin étant confirmée par la Direction des écoles, la réalisation de ces vestiaires douches supplémentaires permettra le bon fonctionnement de l'organisation scolaire. La remise en état comprend donc :

L'entrée :

- Etanchéité de l'entrée Fr. 100'000,-

Les salles de classe :

- Revêtements de sols : 10 salles à Fr. 5'500,-- Fr. 55'000,--
- Travaux de peinture : 10 salles à Fr. 4'500,-- Fr. 45'000,--
- Fr. 100'000,--

Les vestiaires-douches :

- Gros œuvre Fr. 114'000,--
- Sanitaires Fr. 60'000,--
- Techniques Fr. 39'000,--
- Finitions et imprévus Fr. 37'000,--
- Fr. 250'000,--

**612.503.69 Ecole du Botzet - frais d'études d'agrandissement Fr. 150'000,--**

Les bâtiments scolaires du quartier de Pérolles manquent de locaux. L'introduction d'une deuxième année d'école enfantine n'est donc pas possible dans l'état actuel.

Les prévisions établies par la Direction des Ecoles sur la base des statistiques nécessitent les locaux supplémentaires suivants :

- 4 salles de classes type EE (100 m<sup>2</sup>)
- 6 petites salles d'appui (pour 8 élèves)
- 1 salle ACT et une salle ACM
- 1 bureau pour le Responsable d'établissement (RE)
- 1 local pour l'économat
- Les sanitaires correspondants
- La suppression des barrières architecturales (ascenseurs)

Il devient désormais urgent et nécessaire de procéder à une étude architecturale afin de réaliser ces locaux, étant précisé que la sélection du projet et des mandataires se fera dans le respect de la loi sur les marchés publics sous la forme d'un concours d'architecture.

**612.503.70 Ecole de la Vignettaz, bâtiment C - réfection de la toiture : étanchéité et isolation Fr. 250'000,--**

Le bâtiment C de l'école de la Vignettaz, a été construit en 1976. Jusqu'à cette année, aucun problème d'étanchéité n'a été constaté.

Il est prévu d'installer des panneaux solaires thermiques, pour la production d'eau chaude sanitaire des douches de la halle de gymnastique (budget d'investissements, rubrique 612.503.63, approuvé fin 2008).

Initialement, ces panneaux étaient prévus sur le toit des vestiaires de la halle de gymnastique. Après développement de l'étude, il s'est avéré que la toiture du bâtiment C était plus ensoleillée et offrait un meilleur rendement.

Une isolation complémentaire de la toiture plate, avant l'installation des panneaux solaire avait été prévue dans le budget; il s'agissait d'une isolation système inversé, posée sur l'étanchéité actuellement en place.

Avant d'entreprendre ces travaux, il a été procédé à des sondages de la toiture et constaté que l'étanchéité avait des fuites et que la couche d'isolation était saturée d'eau, par conséquent totalement inefficace.

Il convient dès lors de procéder au remplacement total des couches de cette toiture de 720 m<sup>2</sup>, avant l'installation des panneaux solaires.

La nouvelle isolation doit être aux normes Minergie, soit avec un coefficient de 0.19 Wm<sup>2</sup>/h.

La remise en état comprend :

• Démontage et évacuation des couches actuelles, y compris les taxes de décharge	Fr.	36'000.00
• Nouvelles couches, pare-vapeur, isolation 18 cm, étanchéité, dalles et gravillon	Fr.	144'000.00
• Echafaudage, protections et moyens de levage	Fr.	30'000.00
• Divers, raccordements, ferblanteries, naissances, etc.	Fr.	40'000.00
<b>Total</b>	<b>Fr.</b>	<b>250'000.00</b>

<b>612.503.71 Ecole du Schoenberg - Rénovation des halles de gymnastique, rénovations intérieures et remplacement des vitrages</b>	<b>Fr.</b>	<b>440'000.--</b>
--	------------	-------------------

Le Service des bâtiments, en accord avec la Direction des écoles et le Service des sports a procédé ces dernières années à la rénovation des halles de gymnastique. Les sites suivants ont été rénovés, CO Jolimont (2 halles), CO du Belluard (2 halles), école de la Vignettaz (2 halles), école du Botzet (1 halle), école du Jura (2 halles)

Les sites suivants sont encore à rénover : Schoenberg (Heitera), Motta, Joseph-Piller 7.

La rénovation des deux salles de l'école du Schoenberg, à la route de la Heitera, est prévue en 2010. Ces halles de gymnastiques ont été construites en 1965, les deux façades vitrées de 26.00/5.00 m ont une très mauvaise isolation thermique et nécessitent des frais d'entretien élevés. De nombreux éléments "Profilit" subissent des dégâts importants chaque année par des projectiles divers (ballons, cailloux).

Ces travaux comprennent :

• Remplacement des revêtements PVC par des revêtements polyuréthanes à élasticité ponctuelle	Fr.	120'000.00
• Révision des installations et des engins de gymnastique	Fr.	60'000.00
• Révision des installations électriques et de la lustrerie	Fr.	20'000.00
• Travaux de forages et de maçonnerie	Fr.	10'000.00
• Remplacement de la sonorisation	Fr.	5'000.00
• Révision de la ventilation	Fr.	30'000.00
• Travaux de peinture	Fr.	15'000.00
• Remplacement des deux façades vitrées, y compris pare-soleil	Fr.	155'000.00
• Echafaudages et installations de chantier	Fr.	25'000.00
<b>Total</b>	<b>Fr.</b>	<b>440'000.00</b>

<b>616.503.00 Extension de la caserne des pompiers : études</b>	<b>Fr.</b>	<b>100'000.--</b>
---	------------	-------------------

La caserne actuelle est âgée de près de 30 ans (mise en exploitation en 1981). Depuis lors, bien des choses ont évidemment changé, tant du point de vue des exigences, de l'organisation et des équipements, ces derniers devant être constamment adaptés aux nouvelles formes de constructions ainsi qu'aux conditions et aux motifs d'interventions.

Les quelques chiffres ci-après donnent une idée de cette évolution :

1977 : 211 interventions, 11 véhicules et 25 remorques, 50 exercices.

2007 : 557 interventions, 17 véhicules et 38 remorques, 164 exercices (10'554 heures).

Dans ces conditions radicalement nouvelles par rapport à la période ayant conduit à la construction de la caserne actuelle, on conçoit aisément que les locaux actuels soient devenus insuffisants.

A l'avenir, le domaine de la protection contre les incendies verra se développer le projet "Sapeurs-pompiers 2010". Ce projet conduit par la Direction cantonale de la Sécurité et de la Justice vise à optimiser la défense contre l'incendie dans le canton à l'horizon 2010 en :

- regroupant les corps de sapeurs-pompiers et en redéfinissant les effectifs et les moyens, dans le but d'augmenter l'efficacité et de réduire les coûts ;
- réorganisant et développant la formation ;
- renforçant le rôle des centres de renfort, notamment dans le domaine de l'instruction ;
- adaptant les structures et les procédures aux standards définis par la Coordination suisse des sapeurs-pompiers.

La situation actuelle et les conséquences déjà prévisibles du projet cité ci-dessus nécessiteront l'extension de la caserne des sapeurs-pompiers. Construite en 1981, la caserne n'offre plus assez d'espace pour assurer le bon fonctionnement du Service du feu. En effet, en près de trois décennies, les équipements et les véhicules ont fortement évolué et se sont multipliés pour répondre aux exigences techniques toujours plus poussées des interventions (nouveaux systèmes d'extinction, hydrocarbures, pollution chimique, désincarcération, épizooties, grippe aviaire, service sanitaire, etc.). L'ouverture du bataillon aux femmes a également nécessité l'installation de locaux à leur intention.

Compte tenu de la spécificité de tels projets et des standards en matière d'équipement de protection contre le feu, il est nécessaire d'étudier l'extension de la caserne actuelle. Une subvention ECAB de 40% est escomptée pour cette extension.

La clause du besoin ayant été démontrée, il est désormais nécessaire de développer une étude architecturale et financière, afin de chiffrer avec précision l'investissement à réaliser. Le montant porté au budget 2010 s'inscrit très précisément dans cette démarche et sera essentiellement engagé sous la forme d'une étude de faisabilité.

#### **620.501.12 Etudes sur espaces publics (sites urbains et naturels)**

**Fr. 150'000,--**

Le montant inscrit a pour objectif très clair de permettre à des réflexions traitant du thème spécifique de l'espace public d'être engagées, sachant qu'il s'agit là d'une des composantes majeures de la substance urbaine. Les études en question seront menées parallèlement aux plans directeurs du Bourg, de l'Auge et de la Neuveville. La stratégie adoptée veillera à coordonner les différentes actions qui devront être étudiées comme autant d'étapes complémentaires mises au service d'une vision globale.

Les études traiteront les différents quartiers de la Ville, dans le but de permettre et de favoriser une répartition équitable des investigations sur l'ensemble du périmètre de la cité. Les sujets à développer ne devront pas se limiter strictement aux sites historiques, ils devront également englober des secteurs plus récents dont la qualité de vie peut être améliorée au travers d'aménagements de qualité. Un effort particulier sera porté afin de favoriser la cohabitation entre usagers de l'espace, en particulier les piétons, et le trafic automobile.

Le deuxième volet associé à cette rubrique concerne des sites naturels, non bâtis, et notamment les rives et les berges de la Sarine. Il s'agit ici de fournir à l'exécutif les ressources financières nécessaires pour initier des projets de qualité qui permettront à la population de mieux s'approprier ces espaces, au travers de cheminements, de promenades et d'aménagements dédiés à la détente et aux loisirs, installés dans des situations remarquables, parfois au bord de l'eau.

Il convient de préciser que ces projets seront ensuite prolongés par des demandes de crédit spécifiques qui seront adressées au Conseil général en vue de finaliser la démarche par des réalisations concrètes. Celles-ci seront inscrites en catégorie II ou III, selon les objets.

#### **621.506.08 Véhicules (Parcs et promenades)**

**Fr. 75'000,--**

Chaque décision de remplacement est précédée d'une réflexion particulière basée sur l'examen de l'utilisation du véhicule et sur son état mécanique récent.

Sur la base du dernier bilan établi et des considérations susmentionnées, le plan de remplacement pour 2010 est le suivant :

#### Tracteur Bucher ST 30

Première immatriculation : 4.06.1997

Heures de travail au 10 juin 2009 : 4'726h (correspond à 236'500km)

#### Etat actuel du véhicule :

Tracteur : Très forte corrosion sur l'ensemble mécanique qu'il n'est plus rentable de réparer. Les principaux organes de ce véhicule (moteur, pompe hydraulique et transmission) ne sont plus fiables.

Bac de ramassage : usure très avancée, une grande partie des soudures sont à refaire et le bac en polyester doit être remplacé.

#### Utilisation du véhicule :

Tonte et ramassage du gazon des terrains de football et des grandes surfaces

Régénération des terrains de sports

Sablages des terrains de sports

Fendage du bois.

#### Remplacement :

Le coût du remplacement de ce véhicule s'élève à Fr. 75'000,--.

### **700.506.30 Extension de la fibre optique 2010 Fr. 100'000,--**

En 2001, l'informatique de la Ville avait l'opportunité de rejoindre le Sitel, Cablecom, l'Université et l'Ecole d'ingénieurs dans un projet de collaboration pour le déploiement d'un réseau fibre optique dans le canton. La Ville de Fribourg est donc devenue un des partenaires du projet appelé FRINET car elle devait relier ses différents bâtiments administratifs par un réseau performant en tenant compte de ses moyens financiers.

Aujourd'hui, les bâtiments administratifs sont reliés entre eux par un réseau à haute performance en fibre optique avec une topologie en étoile.

Il est indispensable de pouvoir poursuivre ce projet afin d'en augmenter la sécurité par un bouclage de certains tronçons d'une part, et de l'étendre vers les bâtiments scolaires d'autre part. Ces travaux se feront en collaboration avec nos partenaires pour en maîtriser les coûts en tenant compte de l'évolution du projet et les demandes des autres participants.

### **700.506.31 Adaptation de logiciels pour le Contrôle des habitants, les Finances et le Cadastre Fr. 460'000,--**

Selon demandes des services, plusieurs modifications sont nécessaires dans les applications communales.

- Contrôle des habitants : Le revue de certains processus internes liés tant à des adaptations législatives qu'à des impératifs techniques (rationalisation du travail, temps de saisie, temps d'attente au guichet, nouvelles tâches...) nécessite des modifications de l'application informatique Citizen. Parmi les modifications attendues, citons le processus de pré-saisie des arrivées, la facturation BVR des émoluments, le suivi des débiteurs par les Finances, l'adaptation de formats de divers documents...
- Relations humaines : Acquisition d'une nouvelle application de gestion du personnel.
- Finances, secteur impôts : La facturation des impôts et des taxes requiert une automatisation plus poussée, ainsi que le renforcement de manière conséquente du système de classification (assujettissement, exonération). Les factures traitées se comptent par dizaines de milliers et il est indispensable de disposer d'un système moderne de contrôles croisés. Les modules de facturation des impôts et taxes appartiennent aux applications-clés et stratégiques. Une gestion améliorée participe à la réduction des erreurs, réclamations et recours.
- Ecoles, crèches et garderies : Remplacement de l'application actuelle devenue vétuste et qui provoque un risque élevé, des difficultés accrues de maintenance, aucune possibilité d'extension et d'amélioration; elle permettra une application stratégique pour la gestion de ce domaine.

**700.506.32 Evolution du réseau vers infrastructure téléphonie-informatique Fr. 50'000,--**

Dans le souci de préserver l'investissement pour le remplacement de la téléphonie accepté en 1996, une évolution de la téléphonie classique actuelle vers une infrastructure commune voix-data sur le réseau informatique est effectuée.

Cette utilisation du réseau fibre optique pour la téléphonie va en premier rentabiliser les investissements pour le réseau et en second diminuer les coûts de maintenance de l'infrastructure téléphonique ainsi que des communications entre les bâtiments.

Pour arriver à ce résultat, il est nécessaire de remplacer ou de mettre à jour certains éléments actifs du réseau installés il y a quelques années déjà.

La suite de ce projet sera le remplacement complet des appareils téléphoniques par une nouvelle génération d'appareil VoIP (Voice over Internet Protocol) prévu pour 2011.

**900.506.02 Site sportif du Guintzet : remplacement des mâts d'éclairage Fr. 160'000,--**

1. Introduction

Les ouvrages d'éclairage public sont soumis à différents tests réglementaires selon :

- Les ordonnances issues du Conseil fédéral
- La norme suisse SIA 261
- La norme EN 40

Les ordonnances concernant l'établissement de nouvelles installations, l'exploitation et l'entretien des installations d'éclairage public existantes imposent de nouvelles obligations aux maîtres d'ouvrage d'éclairage public.

La norme suisse SIA 261 fixe les principes régissant la sécurité et l'aptitude au service des structures porteuses sous le vent et l'action de la neige.

La norme EN 40 est une norme relative au composant candélabre dont le but est de faciliter la libre circulation en Europe.

2. Contrôle

**1.1.** Le champ d'investigation du contrôle de conformité porte sur l'analyse de la réaction, sous contrainte, d'un système se composant des éléments suivants :

- le fût
- la plaque d'appui
- le système d'ancrage

**1.2.** Le principe du contrôle est l'enregistrement graphique qui permet de classer les ouvrages (éclairage public, potence de signalisation, mât de stade) selon différents indices de gravité.

3. Site sportif du Guintzet

Des contrôles récents, effectués par une entreprise spécialisée, ont démontré que l'état des mâts nécessitait, à courte échéance, leur changement. Il est apparu, en effet, qu'un nombre important d'ancrages de ces ouvrages n'a pas résisté aux tests. Dans les rares cas où l'ancrage a résisté, c'est le mât qui a subi une déformation nécessitant un remplacement dans les meilleurs délais.

4. Décision – Coût

A la suite de cette analyse, il s'avère indispensable de procéder au remplacement des mâts situés sur la partie basse du Guintzet. Ces ouvrages bénéficient d'un diamètre insuffisant aujourd'hui (140 à 160 mm) alors que les mâts situés sur la partie haute comptent 220 mm et ont très bien répondu aux sollicitations techniques.

Le coût global de cette intervention s'élève au total à **Fr. 160'000.00**

Il se décompose de la manière suivante :

- Dépose des mâts	Fr. 10'000.00
- Changement de 14 mâts (y.c. éclairage)	Fr. 140'000.00
- Travaux divers (génie civil)	Fr. 10'000.00
Total	<u>Fr. 160'000.00</u>

Le parc des mâts d'éclairage est âgé, en moyenne, de 20 ans. Il s'agira de le remplacer, par étapes successives. La 2<sup>ème</sup> sera proposée, sauf urgence, dans le cadre du budget 2011. Il s'agira ensuite de procéder au contrôle périodique (chaque 5 ans) afin de vérifier leur état.

**1050.506.00 Reprise véhicules et matériel du PET  
"Chantier écologique" Fr. 100'000,--**

Le matériel du CEVF est actuellement propriété du SPE et devra être racheté, respectivement acquis en remplacement si le SPE entend le conserver. Ce matériel comprend notamment du matériel de bureau et de cours (mobilier, ordinateurs, projecteurs, bibliothèque et matériel de communication) ainsi que du matériel de chantier (fourgonnettes, remorques, roulottes, coffres à outils, débroussailleuses, tronçonneuses, génératrices, marteau-piqueurs, outils, brouette à moteur) :

**3. Catégorie III**

Les projets d'investissements qui suivent feront l'objet d'un message spécial au Conseil général avant leur réalisation :

520.501.89	Mesures d'accompagnements Pont de la Poya	Fr. 3'500'000.00
520.501.95	Avenue Gare Sud - aménagement routiers-piétonniers : 2ème étape	Fr. 1'300'000.00
612.503.53	Ecole du Botzet : agrandissement de 4 classes	Fr. 3'000'000.00
612.503.73	Aménagement extérieur Ecole du Bourg et COB : suite chantier ACPC	Fr. 800'000.00
620.501.07	Réaménagement de la place et de l'avenue de la gare	Fr. 1'500'000.00
620.501.09	Esplanade Grands-Places : études	Fr. 200'000.00
		<b>Fr. 10'300'000.00</b>

**Services industriels**

**Réservoir Bourguillon : réfection partie sèche Fr. 100'000,--**

Il s'agit de la réfection de la partie sèche du réservoir de Bourguillon (partie non en contact avec l'eau potable), soit principalement les murs, les sols et la tuyauterie.

Ces travaux n'ont pas d'influence sur la qualité de l'eau à court terme mais contribuent à la pérennité du réservoir.

La dépense estimée se compose de :

• Réfection des sols	Fr. 32'000.00
• Réfection des murs	Fr. 45'000.00
• Réfection extérieure de la tuyauterie	Fr. 15'000.00
• Divers et imprévus	Fr. 8'000.00
<b>Total</b>	<b>Fr. 100'000.00</b>

**Tuffière : mise en place désinfection aux ultra-violets** Fr. 200'000,--

Il s'agit de la mise en place aux sources de la Tuffière d'un système de traitement préventif par ultra-violets de l'eau produite et distribuée.

Ce traitement, préconisé par le laboratoire cantonal, permettra d'assurer la potabilité de l'eau même en cas de petite contamination bactériologique. Il évitera l'assainissement à court terme des captages existants.

La dépense estimée se compose de :

● Système de traitement UV	Fr. 100'000.00
● Génie-civil	Fr. 20'000.00
● Installations sanitaires	Fr. 30'000.00
Electricité et télégestion	Fr. 30'000.00
● Ingénierie + divers et imprévus	Fr. 20'000.00
Total	<u>Fr. 200'000.00</u>

## **B. CAPACITÉ D'INVESTIR ET CHARGES FINANCIÈRES**

### **1. Capacité d'investir**

La marge d'autofinancement (amortissements ./ excédent de charges du compte de fonctionnement) était de Fr. 6'780'032,-- au budget 2008 et de Fr. 8'859'458,-- au budget 2009. Elle est de Fr. 4'773'473,-- au budget 2010 (amortissements de Fr. 11'167'927,-- ./ l'excédent de charges du compte de fonctionnement de Fr. 6'394'454,--).

La capacité d'autofinancement est de 2.40 contre 4.65 au budget 2008. Ce résultat traduit une détérioration de la situation financière de la Ville, mais il faut rappeler que cette capacité d'autofinancement est considérée comme satisfaisante à partir d'un coefficient de 10.

Depuis 2006, l'IDHEAP, dans ses analyses des comparatifs des villes et cantons de Suisse, a inclus un indice sur l'effort d'investissements, ce qui démontre l'importance de ne pas négliger les investissements pour une gestion saine d'une collectivité publique. La situation de la Ville de Fribourg,

pour les comptes 2008, est insatisfaisante avec une note de 3,1 pour les efforts d'investissements. Par contre, cette étude a fait ressortir la Ville de Fribourg comme première ville au niveau de l'indicateur synthétique, avec une note globale de 5,29 sur 6.

### **2. Financement des investissements**

Rappelons que le total des investissements prévus en 2010 est de Fr. 46'246'600,-- et se décompose comme suit :

Catégorie I	Fr. 29'826'250.00
Catégorie II	Fr. 6'120'350.00
Catégorie III	Fr. 10'300'000.00
<b>Total</b>	<b><u>Fr. 46'246'600.00</u></b>

Toutefois, comme les investissements de catégorie III sont indiqués à titre d'information, il convient de ne pas les prendre en considération pour le calcul des charges financières.

Dans ce cas, le total des investissements est réduit aux investissements I et II, soit à Fr. 35'946'600,--.

De plus, comme l'indique le tableau ci-après, les besoins en liquidités seraient ainsi de Fr. 18'739'000,-- compte tenu tant du prélèvement que de l'attribution aux réserves et des financements spéciaux.

### **3. Charges financières**

Le besoin de trésorerie de Fr. 18'739'000,-- comprend, pour la salle de spectacle, Fr. 12'000'000,-- de charges et Fr. 4'200'000,-- de recettes, soit des investissements nets de Fr. 7'800'000,--, dont les intérêts courus seront pris en charge par l'investissement. De ce fait, le solde restant de Fr. 10'939'000,-- générerait théoriquement des charges financières de Fr. 273'475,--.

## CHAPITRE IX

### OBTENTION D'UNE LIMITE DE CRÉDIT POUR FINANCER DES PONTS DE TRÉSORERIE COMMUNALE

#### TABLEAU DES BESOINS DE LIQUIDITÉS ARRÊTÉ AU 31.12.2010

en milliers de Fr.  
+ augmentation liquidité/- diminution liquidité

Bénéfice/Perte de l'année		-6'394	
Amortissements légaux		11'168	
Prélèvements sur les réserves			
110.482.00	Conservation archives	5	
256.482.00	HLM	100	
257.482.00	Immeubles anciens	40	
410.480.00	Abris PC	137	
521.480.00	Places de parc publiques	15	
531.480.00	Châtillon remise en état	1'000	
532.480.01	Canalisation	1'000	
	Prélèvements totaux	2'297	-2'297
Attributions aux réserves			
259.382.00	2ème année d'école enfantine	1'300	
410.380.00	Contribution achat abris PC	30	
521.380.00	Place de parc publique	36	
531.380.00	Châtillon, remise en état	406	
532.380.00	Entretien Step	41	
613.380.00	Fonds de rénovation immeubles	117	
	Attributions totales	1'930	1'930
<b>Cash flow net</b>		<b>4'407</b>	<b>4'407</b>
Investissements bruts		-46'246	
+taxe de raccordement		1'000	
+reprise à la réserve du SSSL et participation de tiers		7'600	
+ participation de tiers à la salle de spectacle		4'200	
+ investissement catégorie III		10'300	
Investissements nets		-23'146	-23'146
Amélioration du solde des débiteurs au 31.12			0
<b>Besoin de trésorerie estimé</b>			<b>-18'739</b>

Par message du 13 novembre 2000, le Conseil général a autorisé pour la première fois le Conseil communal à procéder à des ponts de trésorerie pour un montant maximum de 20 mio au cours de l'année 2001.

Pour l'exercice 2010, le Conseil communal renouvelle cette demande sur la base du tableau de la page 46 qui démontre le besoin de liquidités possibles au cours de l'année 2010.

Cependant, le Conseil communal constate avec une certaine satisfaction qu'il n'a pas eu à recourir à des ponts de trésorerie en 2009, grâce à la marge d'autofinancement dégagée, ainsi qu'à la limitation des investissements à leur strict minimum.

Concernant l'année 2010, comme le laisse montrer le tableau des besoins de liquidités, le Conseil communal devrait emprunter environ 10.9 mio pour le financement global des investissements de catégorie I et II, sans tenir compte de la salle de spectacle de Fribourg intégrée dans un concept de financement propre.

-----

**LE CONSEIL COMMUNAL vous propose l'approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements de la Commune de Fribourg et des Services industriels pour l'exercice 2010, selon projets d'arrêtés ci-annexés, ainsi que l'octroi des crédits d'investissements demandés.**

-----

-----

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Syndic :

La Secrétaire de Ville :

Pierre-Alain Clément

Catherine Agustoni

Annexes : 2 projets d'arrêté  
1 tableau de la dotation du personnel des services  
1 grille salariale 2010



( **Projet** )

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- La loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 50, du 17 novembre 2009;
- le rapport de la Commission financière,

*arrête :*

**Article premier**

Le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2010 est approuvé.

Il se présente comme suit :

Total des produits	Fr. 207'969'943.00
Total des charges	<u>Fr. 214'364'397.00</u>
<b>Excédent des charges</b>	<b><u>Fr. 6'394'454.00</u></b>

**Article 2**

Le budget de fonctionnement des Services industriels pour 2010 est également approuvé.

Il se présente comme suit :

Total des produits	Fr. 13'777'980.00
Total des charges	<u>Fr. 13'724'650.00</u>
<b>Excédent des produits</b>	<b><u>Fr. 53'330.00</u></b>

Ce dernier résultat est comptabilisé en recettes, sous rubrique du Service des finances 230.426.10 "Bénéfice des Services industriels".

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente :

Le Secrétaire de Ville-adjoint :

Eva Heimgärtner

André Pillonel

( **Projet** )

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- La loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 50, du 17 novembre 2009;
- le rapport de la Commission financière,

*arrête :*

**Article premier**

1. Le budget des investissements de la Ville de Fribourg, catégorie I et II, se montant à **Fr. 35'946'600,--** est approuvé; il se présente de la façon suivante :
  - Catégorie I (déjà décidés) : Fr. 29'826'250.00
  - Catégorie II (désignés ci-dessous, art. 2) : Fr. 6'120'350.00
2. Le budget des investissements des Services Industriels, catégorie II, se montant à Fr. 300'000,--, est approuvé.

**Article 2**

Le Conseil communal est autorisé à réaliser les nouveaux investissements suivants :

**1. Commune de Fribourg**

**110.506.02 Remplacement de la machine de mise sous pli de la Centrale d'impression** Fr. **53'000,--**

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

**300.506.10 Renouvellement du mobilier scolaire + informatique** Fr. **367'350,--**

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**420.506.21 Achat d'un véhicule de secours routier** Fr. **60'000,--**

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

**420.506.22 Remplacement d'un véhicule de service** Fr. **40'000,--**

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

**430.501.01 Mesures de modération** Fr. **120'000,--**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**430.506.11 Stations de prêt de vélos** Fr. **200'000,--**

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

**520.501.93 Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit** Fr. 50'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**520.501.96 Carrefour Wilhelm-Kaiser-Fonderie : réaménagement** Fr. 140'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**520.506.08 Remplacement véhicules voirie** Fr. 210'000,--

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

**530.506.20 Remplacement du véhicule déchets (benne à ordures) - camion 3 essieux** Fr. 305'000,--

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

**532.501.39 Collecteur d'évacuation des eaux** Fr. 1'000'000,--

Ces travaux seront financés par les taxes de raccordement.

**532.506.01 Station d'épuration de Fribourg - renouvellement du système de commande** Fr. 590'000,--

Ces travaux seront financés par la taxe supplémentaire des eaux usées.

**612.503.67 DOSF : étude d'avant-projet et estimation des coûts** Fr. 500'000,--

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

**612.503.68 CO de Jolimont - Réfection de l'étanchéité de l'entrée, rénovation des salles de classe et création de douches supplémentaires** Fr. 450'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**612.503.69 Ecole du Botzet - frais d'études d'agrandissement** Fr. 150'000,--

Ces frais d'études seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**612.503.70 Ecole de la Vignettaz, bâtiment C - réfection de la toiture : étanchéité et isolation** Fr. 250'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**612.503.71 Ecole du Schoenberg - Rénovation des halles de gymnastique, rénovations intérieures et remplacement des vitrages** Fr. 440'000,--

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

**616.503.00 Extension de la caserne des pompiers : études Fr. 100'000,--**

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

**620.501.12 Etudes sur espaces publics (sites urbains et naturels) Fr. 150'000,--**

Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.

**621.506.08 Véhicules (Parcs et promenades) Fr. 75'000,--**

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

**700.506.30 Extension de la fibre optique 2010 Fr. 100'000,--**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**700.506.31 Adaptation de logiciels pour le Contrôle des habitants, les Finances et le Cadastre Fr. 460'000,--**

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

**700.506.32 Evolution du réseau vers infrastructure téléphonie-informatique Fr. 50'000,--**

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

**900.506.02 Site sportif du Guintzet : remplacement des mâts d'éclairage Fr. 160'000,--**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**1050.506.00 Reprise véhicules et matériel du PET "Chantier écologique" Fr. 100'000,--**

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

## **2. Services industriels**

**Réservoir Bourguillon : réfection partie sèche Fr. 100'000,--**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

**Tuffière : mise en place désinfection aux ultra-violets Fr. 200'000,--**

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

### **Article 3**

Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement de ces investissements.

### **Article 4**

Le Conseil communal est autorisé à procéder, au cours de l'année 2010, à des ponts de trésorerie communale jusqu'à un montant maximum de 20 millions de francs.

### **Article 5**

Chacun des crédits d'investissements prévus à l'article 2 peut faire l'objet d'une demande de référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes.

### **Article 6**

Le Conseil général prend acte des projets d'investissements de la Ville de Fribourg, catégorie III, pour Fr. 10'300'000,-, qui pourront faire l'objet d'un message dans le courant de l'année 2010.

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente :

Le Secrétaire de Ville-adjoint :

Eva Heimgärtner

André Pillonel

Administration de la Ville de Fribourg

Tableau de la dotation du personnel des services

Service/Secteur	Effectif budget Ept	Mutation		Imputation interne		Dotation				Différence Ept
		-	+	-	+	2010		2009		
						Ept	Pers	Ept	Pers	
1.1 Secrétariat de Ville AG	23.6	-0.30	0.75	-0.70		22.6	29	22.1	28	0.45
1.2 Affaires économiques	0.0	-1.90				0.0	0	1.9	3	-1.90
1.3 Relations humaines	3.0		0.50		0.40	3.9	4	3.4	3	0.50
1.4 Juridique	2.0			-0.20		1.8	2	1.8	2	
1.5 Inspections financières et sécurité	1.0				0.20	1.2	1	1.2	1	
2 Finances	12.9	-0.30				12.9	16	13.2	16	-0.30
3 Ecoles	33.2					33.2	45	33.2	43	
4 Police et circulation	36.3					36.3	37	35.8	37	0.50
5 Edilité: Génie civil	126.4					126.4	129	125.4	128	1.00
6 Edilité: Aménagement et Bâtiment	91.7	-3.00				91.7	134	94.8	136	-3.09
5.4 Edilité: Cadastre	5.8					5.8	6	5.7	6	0.10
7 Informatique	8.6	-0.10			0.30	8.9	9	9.0	10	-0.10
8 Culture et Tourisme	5.0					5	6	5.0	6	
9 Sports	15.9	-0.30	1.00			16.9	18	16.2	19	0.70
11 Affaires Sociales	60.9					60.9	78	60.8	79	0.10
12 Tutelles et Curatelles	17.4		1.40			18.8	23	17.4	23	1.40
<b>Total</b>	<b>443.7</b>	<b>-5.9</b>	<b>3.7</b>	<b>-0.9</b>	<b>0.9</b>	<b>446.2</b>	<b>537</b>	<b>446.9</b>	<b>540</b>	<b>-0.6</b>

Légende :

Effectif budget

Mutation -

Mutation +

Imputation interne -

Imputation interne +

Dotation

Effectif selon le budget 2010

Baisse d'effectif ayant eu lieu durant l'année 2009

Augmentation d'effectif prévu pour 2010

Effectif du service qui doit dans la dotation d'un autre service

Effectif du service qui provient de la dotation d'un autre service

Dotation effective du service

## Grille salariale 2010

<b>A</b>	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	43'576	44'200	44'824	45'448	46'072	46'696	47'320	47'944	48'568	49'192
1	49'829	50'453	51'077	51'701	52'325	52'949	53'573	54'197	54'821	55'445
2	56'069	56'693	57'317	57'941	58'565	59'189	59'813	60'437	61'061	61'685
3	62'322	62'946	63'570	64'194	64'818	65'442	66'066	66'690	67'314	67'938
4	68'562	69'186	69'810	70'434	71'058	71'682	72'306	72'930	73'554	74'178

<b>B</b>	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	54'483	55'263	56'056	56'836	57'616	58'409	59'189	59'969	60'762	61'542
1	62'322	63'115	63'895	64'675	65'468	66'248	67'041	67'821	68'601	69'394
2	70'174	70'954	71'747	72'527	73'307	74'100	74'880	75'660	76'453	77'233
3	78'013	78'806	79'586	80'366	81'159	81'939	82'719	83'512	84'292	85'072
4	85'865	86'645	87'425	88'218	88'998	89'791	90'571	91'351	92'144	92'924

<b>C</b>	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	68'107	69'082	70'057	71'032	71'994	72'969	73'944	74'919	75'894	76'869
1	77'844	78'819	79'781	80'756	81'731	82'706	83'681	84'656	85'631	86'606
2	87'568	88'543	89'518	90'493	91'468	92'443	93'418	94'393	95'355	96'330
3	97'305	98'280	99'255	100'230	101'205	102'180	103'142	104'117	105'092	106'067
4	107'042	108'017	108'992	109'967	110'929	111'904	112'879	113'854	114'829	115'804

<b>D</b>	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	85'137	86'359	87'581	88'803	90'012	91'234	92'456	93'678	94'900	96'122
1	97'344	98'566	99'775	100'997	102'219	103'441	104'663	105'885	107'107	108'329
2	109'538	110'760	111'982	113'204	114'426	115'648	116'870	118'079	119'301	120'523
3	121'745	122'967	124'189	125'411	126'633	127'842	129'064	130'286	131'508	132'730
4	133'952	135'174	136'396	137'605	138'827	140'049	141'271	142'493	143'715	144'937

<b>E</b>	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	106'418	107'939	109'473	110'994	112'515	114'049	115'570	117'091	118'625	120'146
1	121'667	123'201	124'722	126'243	127'777	129'298	130'819	132'353	133'874	135'395
2	136'929	138'450	139'971	141'505	143'026	144'547	146'081	147'602	149'123	150'657
3	152'178	153'699	155'233	156'754	158'275	159'809	161'330	162'851	164'385	165'906
4	167'427	168'961	170'482	172'016	173'537	175'058	176'592	178'113	179'634	181'168